DIVERSITÉS & CITOYENNETÉS





Sommaire

ÉDITO: L'insertion, un enjeu majeur

Joachim Debelder

INCLUSION

L'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi : quel bilan pour les politiques en Wallonie ?

Rencontre avec Altay Manço et Leïla Scheurette

9 «Je veux travailler!»:

Barrières à l'insertion professionnelle des femmes immigrées

Paola Guillén Crespo

16 Les coopératives citoyennes et l'inclusion des migrants en Wallonie

Honorine Kuete Fomekong

Entreprises de formation par le travail et trajectoire socioprofessionnelle des migrants

Tondol Matondo Bavuwu

L'identité ethnique des individus influence-t-elle leurs activités économiques ?

Honorine Kuete Fomekong

Hôpitaux sans infirmiers et infirmiers sans-papiers :

Le non-sens des travailleurs sans titre

Leïla Scheurette, Joachim Debelder et Altay Manço

ACTUALITÉ

21

27

30

35

39

43

Le procès de la solidarité : au-delà du verdict

Joachim Debelder

LECTURES

Olinda Slongo (1921-2013) : Un hommage à la vie

Tina Mouneimne

La véritable histoire de Monsieur Azmani et Madame Kaili

Carlo Caldarini

PARUTIONS RÉCENTES

Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations

> 17 Rue Agimont B-4000 Liège 04-221 49 89 info@irfam.org



Édito

L'insertion, un enjeu majeur

Joachim **Debelder**

ans sa démarche d'éducation permanente, l'IRFAM s'attache depuis plusieurs années à analyser et documenter les dispositifs d'insertion en Belgique francophone et, ce faisant, contribuer à leur amélioration. L'insertion socioprofessionnelle demeure, en effet, une préoccupation majeure des personnes étrangères ou issues des migrations. Notre travail vise ainsi à lutter contre les discriminations dans leur dimension systémique et à agir sur les inégalités d'accès aux ressources dans la perspective d'un bénéfice partagé. Ce numéro 57 de la lettre de l'IRFAM fait la part belle à la récente publication de l'ouvrage collectif L'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi. Bilan des politiques en Wallonie, dernier opus d'une trilogie débutée en 2017. Sous forme d'une rencontre, ses coordinateurs Altay Manço et Leïla Scheurette en délivrent les constats majeurs, les projets innovants, de même que les principales recommandations produites au départ de collaborations avec des acteurs de terrain, dont les Centres régionaux d'intégration.

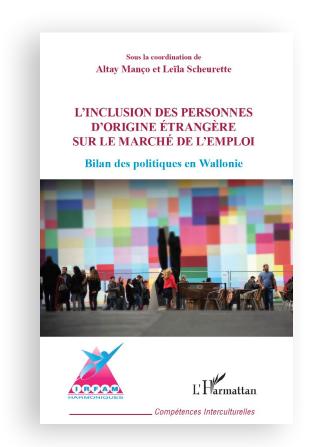
Deux contributions de l'ouvrage sont publiées dans ce numéro, dans des versions réduites. Elles ont en commun de donner la parole aux premiers concernés, qu'ils et elles soient issus des migrations et en recherche d'emploi ou acteurs et formateurs dans le domaine de l'insertion en Wallonie. La prise en compte de ces subjectivités, complémentaire aux analyses globales ou statistiques, permet de mieux appréhender les vécus, les obstacles et les mécanismes d'exclusion.

Les autres contributions de ce journal enrichissent ces analyses à travers les angles du milieu coopératif, du travail atypique ou encore de l'identité socioculturelle des acteurs économiques.

Enfin, dans certains cas, les obstacles rencontrés sont également législatifs. Ainsi, des infirmiers sans titre de séjour, par exemple, sont confrontés à l'impossibilité d'une embauche par des hôpitaux en pénurie de personnel soignant. La question des personnes sans-papiers mérite l'attention. Depuis le 23 mai dernier, ils et elles sont plusieurs centaines à être entrés en grève de la faim pour alerter sur leur situation précaire, aggravée depuis la crise sanitaire. Après avoir usé de multiples modalités d'interpellation, ils appellent, en chœur avec une part importante de la société civile, à « créer les conditions de la régularisation des personnes sanspapiers qui habitent et travaillent en Belgique depuis des années ».

L'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi : quel bilan pour les politiques en Wallonie?

Rencontre avec Altay Manço et Leïla Scheurette



Leïla Scheurette et Altay Manço, vous venez de publier l'ouvrage collectif «L'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi : bilan des politiques en Wallonie». Pourriez-vous présenter le contexte de cette contribution?

Altay Manço: Oui, «L'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi : bilan des politiques en Wallonie » est paru fin avril dans la collection «Compétences interculturelles» des éditions de L'Harmattan à Paris. C'est la dernière parution d'une trilogie commencée en 2017, toujours présentée dans la même collection. Dans le cadre d'un projet de campagne menée avec les Centres régionaux d'intégration de Wallonie, un travail soutenu par le Fonds Social Européen et cofinancé par la Région wallonne, le premier ouvrage collectif de la série fut « <u>L'apport de</u> l'Autre. Dépasser la peur des migrants. Trente années de recherches appliquées à la situation belge». Il traite de l'apport des migrations aux sociétés et à l'économie des pays industrialisés, des apports «sous-optimalisés» selon de nombreux documents synthétisés. Cet ouvrage auguel des spécialistes et les CRI de Wallonie ont grandement contribué a donné lieu à un colloque organisé à Liège en mai 2017. Cette rencontre a servi de moment de lancement à l'ensemble des outils de la campagne «Et si on travaillait ensemble», préparés par le CRIPEL et ses partenaires (vidéos, brochures...). S'en est suivi un deuxième ouvrage, en 2018, réalisé également avec le concours des CRI, autour des dispositifs internationaux d'insertion socioprofessionnelle capables de rapprocher les travailleurs issus des migrations des milieux de travail de leur pays d'installation, mais aussi capables de rapprocher les entreprises des pays industrialisés de cette ressource humaine et de la valoriser davantage au sein de nos sociétés. Ce livre volumineux a été décliné, entre autres, sous la forme de brochures thématiques diffusées sur des réseaux sociaux et de nombreuses rencontres de sensibilisation ou conférences ayant impliqué les CRI et leurs partenaires locaux. Enfin, une troisième étape préfigure la fin de ce projet FSE, ainsi que le lancement du suivant, sur base des résultats engrangés. Ce dernier opus de la campagne «Diversités et emploi en Wallonie» est consacré à la présentation et à l'analyse des initiatives

wallonnes en matière d'insertion socioprofessionnelle des travailleurs issus des migrations, parmi lesquelles, les actions des CRI et de leurs partenaires de terrain. Pour ce faire, l'IRFAM a travaillé plusieurs années en bilatéralité avec chacun des CRI afin d'accompagner les acteurs de ces centres à identifier, à renforcer et à documenter les actions prometteuses de leurs zones géographiques dédiées à l'insertion des migrants et au rapprochement de ces travailleurs et des entreprises. Tous les CRI et plusieurs de leurs partenaires locaux ont participé à la rédaction d'analyses éditées par nos soins, ainsi qu'à la préparation d'une conférence qui sera le point d'orgue de cette initiative fin 2021. Notre finalité est d'identifier les actions les plus prometteuses du domaine, leur donner plus de visibilité au sein des professionnels de l'insertion et de contribuer à leurs disséminations dans d'autres contextes en Wallonie de façon à accélérer l'insertion et l'autonomisation économique des travailleurs concernés.



Manço A., Ouled El Bey S. et Amoranitis S. (dir.), L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants (2017) est le premier ouvrage de la trilogie.

Où en est la Wallonie en cette matière, en comparaison avec les régions voisines?

Leïla Scheurette: D'après la synthèse de la littérature scientifique que nous avons réalisée, les disparités perdurent, en Belgique dans le champ de l'emploi des immigrés, selon l'origine, mais également selon les régions d'installation: le taux d'emploi des personnes ressortissantes d'un pays hors UE en Wallonie est seulement de 36 %, le taux le plus bas du pays et de l'OCDE, soit une valeur 28 points de pourcentage inférieur au taux d'emploi des natifs, lui-même très faible

comparé aux régions voisines. Pourtant, la Région wallonne injecte beaucoup de moyens dans ses structures d'intégration socioprofessionnelle : les organismes publics et privés de toute taille concernés par l'intégration sociale et l'insertion professionnelle renvoient à près de 500 institutions employant quelque 15000

intervenants. Le chômage est donc particulièrement apparent en Wallonie dans la mesure où des poches importantes existent dans diverses communes et au sein de divers groupes sociaux (comme les migrants), alors que certains secteurs économiques sont signalés en tension par le FOREM, les postes en question n'étant pas nécessairement des plus qualifiés. Les raisons qui expliquent cette faible adéquation entre les besoins du marché de l'emploi, d'une part, et l'état de préparation de certains demandeurs d'emploi, d'autre part, sont sans doute complexes. Pour ce qui est des publics migrants, les réglementations régionales concernant l'accès à certaines professions,

ainsi que les tests effectués (notamment en langue française) à l'entrée de certaines formations qualifiantes peuvent constituer des freins à l'insertion de ces travailleurs. En effet, dans un contexte, comme en Wallonie, où l'offre de main-d'œuvre est structurellement supérieure à la demande des entreprises (environ 40 000 postes vacants pour 200 000 demandeurs d'emploi), la concurrence sur le marché de l'emploi augmente. Les employeurs disposent, en général — et depuis plusieurs décennies —, d'un choix vaste, leur permettant de faire évoluer à la hausse leurs critères de recrutement. Dans ces conditions, les travailleurs

étrangers subissent la concurrence plus sévèrement que les natifs, et voient leur chance de sélection s'amoindrir compte tenu de nombreux obstacles liés non seulement à la langue française ou à la reconnaissance de leurs compétences, mais aussi à la pauvreté de leurs réseaux professionnels, voire aux discriminations. Ils

se retrouvent contraints de s'adapter en s'orientant vers une nouvelle formation ou encore en acceptant un emploi infralégal ou un travail pour lequel ils sont parfois surqualifiés, comme le constatent au quotidien les CRI. Selon la littérature, les difficultés d'accès à l'emploi des travailleurs issus de l'immigration pourraient aussi être expliquées par d'autres facteurs, dont le faible niveau de formation d'une partie de ce groupe. Toutefois, il faut reconnaître que cette observation n'explique qu'une part de l'écart du taux d'emploi entre migrants et natifs en Wallonie, dans la mesure où le recrutement des immigrés n'est pas fondamentalement différent entre cette région et la

Le secteur de l'insertion des migrants apparaît comme une constellation de structures peu cohésives et faiblement ancrées dans le monde des entreprises plupart des pays européens, et les étrangers installés en Wallonie ont une plus faible probabilité de travailler que les natifs ayant le même diplôme. La maîtrise linguistique, souvent pointée, ne constitue, elle-même, qu'une clé de l'accès à l'emploi parmi tant d'autres. En effet, on sait que même les migrants qui maîtrisent le français ont des difficultés d'accès au travail. On s'accordera sur le fait qu'aucun de ces freins à l'emploi des travailleurs migrants n'est spécifique à la Wallonie. Si leur combinaison donne lieu à un résultat peu favorable à l'intégration, d'autres filtres sont sans doute à envisager et sont probablement cachés dans le fonctionnement des structures et des politiques publiques, pourtant dédiées à l'insertion. En effet, l'OCDE pointe de manière répétitive le secteur de l'insertion des migrants en Belgique, en particulier dans la partie francophone du pays : il apparaît comme une constellation de structures peu cohésives et trop faiblement ancrées dans le monde des entreprises, ce qui nuit apparemment à son efficacité.

N'est-ce pas paradoxal, beaucoup d'efforts sont consentis pour l'insertion des travailleurs et des écarts persistent entre natifs et migrants? Que peut-on faire de vraiment concret?

Altay Manço: Nous avons évalué divers aspects des politiques d'insertion des migrants en Wallonie depuis une vingtaine d'années et résumé, dans ce dernier ouvrage, cette synthèse de la littérature. Les nombreuses publications universitaires et institutionnelles consultées présentent plusieurs constats communs et décrivent un système de dispositifs nombreux et coûteux dont, d'une part, la cohérence interne et, d'autre part, la pertinence par

rapport aux besoins du marché et des chercheurs d'emploi sont faibles. D'ailleurs, les effets des mesures sont rarement objectivés. Quand ces informations existent, elles indiquent que les chercheurs d'emploi d'origine étrangère (et les femmes en général) sont plus souvent orientés vers des formations de base que d'autres publics, leur taux d'insertion est plus faible et les emplois qu'ils trouvent plus précaires. Tant les chercheurs qui se sont penchés sur ces questions que de nombreux acteurs du terrain recommandent un accompagnement plus personnalisé de la recherche d'emploi et, notamment, une meilleure articulation des cours de français langue étrangère et des stages en entreprise, avec lesquelles ces dispositifs doivent être négociés. C'est aux mêmes conclusions que nous sommes également arrivés, en 2018, dans le deuxième ouvrage de la trilogie, à l'issue de l'analyse de 800 documents internationaux qui évaluent



Manço A. et Gatugu J. (dir.), Insertion des travailleurs. Efficacité des dispositifs (2018) est le deuxième ouvrage de la trilogie. divers dispositifs d'aide aux migrants dans l'accès à l'emploi au sein des principaux pays de l'OCDE. Sur base des caractéristiques des dispositifs estimés efficaces, on préconise (1) de donner plus de sens aux propositions de formation et d'accompagnement en les individualisant autant faire se peut, en y associant l'enseignement de la langue française à des finalités concrètes, en favorisant un accès le plus direct possible aux formations qualifiantes et à l'emploi, en assouplissant divers filtres comme la non-reconnaissance des compétences et l'exigence d'une maîtrise normée de la langue du pays d'installation. On suggère également (2) d'instituer des collaborations fortes et durables entre autorités. organismes d'insertion et entreprises, de façon à mieux connecter les institutions concernées au marché et à mieux soutenir les professionnels de la formation et de l'accompagnement à développer une culture de coopération et d'évaluation dans le secteur. On recommande encore (3) de rapprocher les employeurs des publics issus des migrations : rendre les processus d'embauche plus transparents, informer sur les avantages des diversités pour les entreprises, offrir une meilleure visibilité aux projets réussis, relier ces projets entre eux, valoriser les entreprises et les services publics qui s'engagent dans des actions d'insertion, encourager le lien social dans et autour de l'entreprise en tant que gage d'une plus-value collective. Enfin (4), il s'agit également de favoriser la culture et la possibilité d'entreprendre au sein des groupes d'immigrants par des dispositifs ad hoc, compte tenu de leur propension à l'autoemploi et des possibilités de créations de postes que cela représente, selon la littérature scientifique. En résumé, ce qui vient d'être décrit constitue un « prisme migrants » spécifique dont ne dispose apparemment

pas la plupart des dispositifs du champ wallon de l'insertion socioprofessionnelle dite «généraliste». Ce manque ne peut que renforcer la discrimination systémique des publics issus des migrations sur le marché du travail malgré la volonté politique et les investissements effectués sur le terrain. Ce pourquoi, il est nécessaire que des organismes spécialisés comme les CRI coopèrent avec le champ de l'insertion et les entreprises à des projets d'innovation de façon à produire un changement pragmatique en leur sein et de rendre pérennes les aboutissements de ces expériences par leur incorporation, à terme, dans ces structures généralistes, comme le FOREM et les OISP qu'il finance.

Que peuvent apporter, en cette matière, les comparaisons internationales auxquelles vous vous référez souvent? Les contextes sont-ils pareils?

Altay Manço: A minima, on peut se dire que l'expérience dans des régions limitrophes montre que le résultat wallon n'a rien d'une fatalité. En Flandre, par exemple, le service public d'insertion professionnelle a développé le plan «Integration through work» qui cible les demandeurs d'emploi de langue étrangère, afin de les former à des compétences spécifiques en fonction de leur profil et de leurs besoins. Les entreprises flamandes y sont mises à contribution en termes d'opportunité de travail et de stage, certes en contexte de pénurie de main-d'œuvre. Il s'agit de favoriser l'apprentissage sur le lieu de travail. Pour ce faire, les employeurs qui jouent le jeu sont, entre autres, exemptés de contributions sociales pour le poste occupé. Généralement, un contrat fait suite à la formation en entreprise qui dure six mois. Les Pays-Bas s'illustrent par une politique volontariste d'aide à l'entrepreneuriat parmi les migrants. Quant à l'Allemagne, elle a rapidement intégré des dizaines de milliers de travailleurs récemment réfugiés dans son industrie, dans la mesure où les entreprises sont fortement impliquées dans la formation et la préparation de ces travailleurs au sein des structures locales d'insertion, une partie de la formation ayant lieu dans les entreprises elles-mêmes. Apprendre de ces expériences et voir (le cas échéant sur place) qu'autre chose est possible par rapport, d'une part, à la linéarité (« apprenez le français, après on verra pour le travail») coûteuse en temps, en motivation et en argent et, d'autre part, à l'ignorance mutuelle dans laquelle sont entreprises et structures d'insertion sont fondamentalement vitales pour l'économie wallonne.

Votre livre pose un constat comment pensez-vous pouvoir aller réellement au-delà?

Leïla Scheurette : Le bilan qui vient d'être réalisé à propos de l'insertion professionnelle des travailleurs migrants en Wallonie est la synthèse de nombreux avis d'acteurs importants et diversifiés qui, ces dernières années, ont joué le jeu de la transparence avec nous. Leurs témoignages, les projets relatés dans le livre présentent des accents souvent répétés par des approches variées, sur de longues années. Toutefois, force est de constater la faiblesse de ce concert d'observations et de recommandations : son audience reste confidentielle et, surtout, son impact négligeable tant sur le fonctionnement du marché de l'emploi que sur celui des institutions vouées à l'insertion qui remplacent une approche par une autre sans innover, sans vraiment évaluer et qui continuent à fonctionner sur le principe d'une obligation

de moyens et non de résultats. Pourtant, les travaux présentés dans notre dernier livre collectif montrent qu'il est possible que des initiatives puissent, dans des contextes précis, donner des résultats davantage positifs, efficaces et profitent au bien-être général. La Wallonie ne manque pas de ce type d'actions portées par de nombreuses structures, différentes par leur taille et statut. Notre livre propose de le vérifier aux lecteurs, acteurs et décideurs, de façon à les d'approfondir et les diffuser, avec l'espoir qu'elles soient renforcées, pérennisées et disséminées dans l'ensemble de la région. L'ouvrage est organisé en trois parties. La première présente et évalue huit dispositifs mis en œuvre en Wallonie, tels que l'initiative primo-arrivants du Forem, les cours de français du réseau Lire et Ecrire proposés en concomitance avec l'emploi, les contrats «article 60» des CPAS, la contribution des entreprises de formation par le travail à la trajectoire socioprofessionnelle des migrants, l'enseignement de promotion sociale, l'orientation socioprofessionnelle des immigrés par les CRI, les aides à la création d'entreprise, ainsi qu'une plateforme locale «diversité et emploi». L'ensemble de ces actions est analysé sous le prisme de leurs apports à l'insertion professionnelle des publics issus des migrations. Des leçons sont tirées de ces analyses, notamment sur les raisons qui font que les initiatives de qualité ne sont pas toujours reconduites. La deuxième partie de l'ouvrage propose justement une série de sept contributions critiques et prospectives sur l'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail en Wallonie. Il s'agit d'identifier les barrières à l'insertion professionnelle des femmes immigrées et d'envisager une rupture culturelle dans l'approche du retour à l'activité professionnelle. Ces contributions amènent à considérer de manière critique la notion du

travail atypique, voire du bénévolat dans ses rapports à la capacitation des chercheurs d'emploi migrants. Enfin, des contributions s'interrogent aussi sur les apports à l'insertion du mentorat et sur les besoins en formation des acteurs de l'insertion. La dernière partie du livre met en exergue la coopération avec les entreprises, si rare et si nécessaire d'après la littérature sur l'insertion : besoins des entreprises wallonnes en matière de diversité, mobilisation des entreprises pour l'insertion de travailleurs issus de l'immigration. le rôle de l'intérim dans l'accès à l'emploi et, pour finir, une réflexion sur la «médiation interculturelle» en emploi. Des recommandations pratiques et politiques ferment le volume, dont un modèle d'intervention systémique qui peut accélérer l'accès à l'emploi des publics primo-arrivants, en phase test actuellement à Liège en collaboration le CRIPEL et d'autres acteurs locaux, comme Le Monde des Possibles, et que nous ambitionnons diffuser plus largement dans le cadre d'un prochain appel FSE.

Altay Manço: En effet, notre partenariat s'applique à tester un dispositif favorisant l'insertion rapide, au sein des entreprises volontaires en Région wallonne, de travailleurs issus de l'immigration dont certains sont faiblement qualifiés et maîtrisent peu la langue française. L'idée est de valoriser des outils existant comme des plans de formation, le tutorat ou le FLE, en mettant en partenariat une entreprise en demande de main-d'œuvre et un centre de formation professionnelle du même bassin, ainsi que, bien entendu, des chercheurs d'emploi eux aussi volontaires. Le plus important et de mettre enfin en collaboration directe des entreprises et des centres d'insertion, un facilitateur étant désigné pour accompagner les travailleurs, les formateurs et les responsables de l'entreprise. Son rôle est d'assurer

la connexion entre les activités en entreprise et en centre de formation. Il s'agit de superviser le travail et le fonctionnement de l'ensemble, d'écouter toutes les parties prenantes, évaluer et proposer, le cas échéant, des aménagements et des orientations. La prévention et la médiation d'éventuels conflits et difficultés sont aussi parmi ses tâches. On en arrive à un paradigme d'intermédiation institutionnelle qui a pour objectif, au niveau sociétal, d'installer une collaboration directe, rapprochée et durable entre les structures d'insertion et les entreprises, l'emploi étant seule sortie positive de l'insertion au bénéfice des travailleurs dits éloignés de l'emploi, et par ricochet, pour l'ensemble de la société wallonne.

« Je veux travailler! »

Barrières à l'insertion professionnelle des femmes immigrées

Paola Guillén Crespo

Cette analyse est le résultat d'un long processus d'observation participante sur les difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent les femmes immigrées à Huy¹. Celles-ci ont en commun, notamment, la volonté de travailler, mais ne pas pouvoir le faire. Cette analyse permet de problématiser leurs perceptions en termes de genre et de définir, de manière intersectionnelle, les positions qu'elles occupent au sein de relations de pouvoir qui quadrillent la société d'installation (Çıngı Kocadost, 2017). L'approche adoptée se base sur la triangulation d'une multitude de méthodes² visant à identifier les obstacles à l'insertion des femmes immigrées, au travers de leurs regards.

n général, les femmes ne considèrent pas leur projet migratoire de la même manière que les hommes (Hamel et coll., 2010) au niveau des motivations initiales, de la manière dont le départ est organisé et du parcours migratoire, voire des objectifs de vie dans le pays d'installation (Gonzales Buendía, 2016). Les conditions d'accueil, quant à elles, peuvent également toucher inégalement hommes et femmes. Toutefois, majeur facteur de changement social, les migrations sont souvent à l'origine du renversement de l'ordre traditionnel (Manço et Tas, 2019), d'autant plus que l'on observe une forte féminisation des mouvements migratoires à travers le monde. Graversen et Jensen (2010),

- ainsi que Barrett et coll. (2013) révèlent que l'accès aux formations professionnelles est sélectif. Par exemple, le taux de femmes parmi les travailleurs orientés vers les programmes d'insertion en entreprise est inférieur à celui des chercheurs d'emploi masculins: les femmes avec enfants étant davantage discriminées, notamment dans les petites villes, où l'emploi tertiaire est moins diversifié. Les mêmes études remarquent que le taux d'immigrés hors UE, parmi les travailleurs orientés vers les programmes d'insertion, est également faible, cela conduit au paradoxe que ceux et celles qui ont le plus besoin de se rapprocher du monde de l'entreprise bénéficient le moins des offres d'insertion disponibles (Hanhart, 2007). Par conséquent, le fait de ne pas intégrer une lecture intersectionnelle dans les politiques d'immigration, d'accueil, d'asile et d'insertion professionnelle — au plus près du terrain local — a un impact sur les femmes immigrées, et peut renforcer la domination sociale dont elles sont l'objet (Miguel-Sierra, 2008).
- Avec 21000 habitants, la ville de Huy compte 109 nationalités différentes. Environ 8 % des Hutois sont de nationalité étrangère et près de 10 % sont nés étrangers et ont acquis la nationalité belge. À l'échelle de la Belgique, la proportion des personnes étrangères et d'origine étrangère est de 38 % (Monitoring socio-économique belge, 2017). Les pays d'origine les plus représentés à Huy sont la Serbie, le Monténégro, la Macédoine, l'Albanie, le Kosovo, la Croatie et la Bosnie, la majorité des personnes issues de ces États étant albanophone. Les pays de l'Afrique représentent quant à eux plus 20 % de la population étrangère de la commune.
- 2 L'outil d'investigation principal fut un journal de terrain dans lequel ont été compilés les observations et les échanges réalisés lors des activités organisées par l'association <u>Dora Dorës</u>, lieu de formation, de ressources et de solidarité pour les personnes issues de l'immigration. La prise de notes comprend également les discussions réalisées avec les formatrices et responsables de l'association. Cinq groupes de discussion ont été organisés avec une dizaine de participantes immigrées d'âge et origines variées. Par ailleurs, 15 entretiens avec des témoins de huit nationalités différentes ont permis d'approfondir les propos et de valider les précédentes observations (Criado, 2001), afin d'en construire une connaissance et d'en extraire, in fine, des recommandations pratiques (Alonso, 1995). Enfin, le recours à la littérature permet une validation externe de ce travail qui a été supervisée par J. Petri, formatrice à <u>ITECO</u> et spécialiste des questions de genre et de développement. La rédaction finale a, quant à elle, bénéficié du soutien d'Altay Manço, directeur scientifique de l'IRFAM.

«Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas travailler (dans votre profession)?»

Il est possible de regrouper les réponses des témoins à cette interrogation en <u>au moins trois sphères</u>: la *sphère « personnelle et familiale »*, la *sphère « socioculturelle »* et la *sphère « institutionnelle »*. Cette catégorisation permet d'organiser la réflexion et l'analyse des facteurs qui constituent, à différents niveaux, des obstacles à l'insertion socioprofessionnelle des femmes migrantes de manière systémique et dynamique, au niveau des onto-, meso- et macrosystème, et aide à identifier les relations entre ces entités (Bronfenbrenner, 1979).

Sphère personnelle et familiale

La plupart des témoignages recueillis abordent l'estime de soi, les problèmes linguistiques, l'absence d'un réseau social utile en matière d'emploi — ou même l'isolement social, le niveau de scolarisation non reconnu, le manque d'expérience professionnelle, surtout au pays d'arrivée, et enfin, les responsabilités familiales comme autant d'obstacles à l'accès de ces femmes migrantes, originaires de pays hors UE, au marché de l'emploi belge. La plupart de ces facteurs sont en lien avec la définition normative de la place des femmes dans les milieux dont les témoins sont originaires. Aussi, des difficultés de positionnement face à des différences socioculturelles entre le milieu d'origine et les postures professionnelles habituellement attendues sur le marché du travail en Belgique sont posées comme des barrières à leur plein épanouissement en tant que travailleuses. Ces

difficultés peuvent générer un sentiment de culpabilité et un repli sur soi et sur des rôles sociaux traditionnellement valorisés, comme mère au foyer : «Parce que nous ne parlons pas bien la langue, nous n'osons pas aller chez les Belges, je pense que c'est la peur. J'ai un sentiment de culpabilité : c'est ma faute, si je ne m'intègre pas»¹.

La notion de peur qui imprègne de nombreux témoignages indique l'étendue des «inconnus» que ces femmes doivent gérer durant le processus postmigratoire dont la *langue*, les *droits*, le *marché*, les «Autres» et, enfin, «soi dans un nouveau contexte». D'où l'importance de l'offre associative locale en matière d'accueil et d'insertion:

«Il y a mes craintes (...) Je sais qu'ils ne me comprendront pas bien quand je leur parlerai.»

«J'aime ma famille, mais ce n'est pas tout. Depuis mon arrivée, je voulais faire quelque chose pour me sentir intégrée et chercher du travail. Ce n'était pas facile, j'ai dû faire face à mes propres peurs.»

«Mon accent est un obstacle à la communication qui me met en colère, me fait honte et me fait perdre confiance.»

Toutefois, l'apprentissage langagier ne peut assurer à lui seul l'intégration sociale et professionnelle des migrantes, essentielle pour développer un sentiment d'appartenance et de légitimité dans le pays d'installation : «Au début, je ne voulais pas quitter la maison, parce qu'ils ne me comprenaient pas, parce qu'ils me

regardaient bizarrement, ça me mettait mal à l'aise. Je sais qu'ils pensent que je suis venue leur enlever leur travail ou profiter des avantages sociaux». Le risque est grand d'entrer dans un cercle vicieux qui mène à l'isolement, d'autant plus que les cours de français sont forcément limités à quelques heures par semaine : «Après avoir suivi le cours, je n'ai pas l'occasion de pratiquer le français. Je rentre à la maison et là, nous parlons uniquement notre langue. J'aimerais avoir la possibilité de pratiquer davantage. Un endroit où je peux au moins parler».

Il est ainsi fondamental d'aborder la question de l'apprentissage linguistique de manière plus globale et intégrée : il s'agit de donner aux femmes la possibilité d'apprendre la langue et, en même temps, de leur proposer d'autres opportunités afin de développer diverses compétences sociales qui peuvent les connecter au marché de l'emploi : formations professionnelles et stages en entreprise (Manço et Hajjar, 2018), bénévolat (Manço et Arara, 2018), etc. C'est à cette condition qu'un développement identitaire positif peut être suscité au sein des groupes de migrantes : «Ici, je me sens comme une étrangère, et quand je retourne dans mon pays, je me sens là aussi comme une étrangère, parfois je ne sais même plus qui je suis ni d'où je viens».

En effet, l'immigration occasionne parmi les migrantes des transformations dans la façon de se représenter:

«Devant les Belges, j'essaie d'être comme ils veulent que je sois, mais chez moi, c'est ma culture aui domine.»

Extraits d'échanges dont certains sont traduits vers le français avec l'aide de témoins et de formatrices.

«Pour moi, il est fondamental de maintenir ma culture, mais je pense qu'il est également important d'adopter certaines coutumes d'ici, pour se sentir intégrée (parfois je porte une jupe courte, par exemple).»

Or, la multiplication des espaces d'interaction avec la société d'accueil ne peut que renforcer ce comment les femmes déploient leurs propres stratégies pour équilibrer, d'une part, « le respect de leur culture » et, d'autre part, ce qu'elles ressentent parfois comme une « adaptation obligatoire » à la société locale. Toutefois, la généralisation de ces espaces-temps est toujours contrainte par le travail non rémunéré des femmes, leurs responsabilités familiales :

«J'ai mes enfants qui sont encore jeunes, je ne veux pas les laisser à la crèche. Quand ils grandiront, j'aurai le temps de chercher du travail.»

«Mon mari me dit que je ferais mieux de rester à la maison et de m'occuper des enfants.»

«Pour l'instant, je ne peux pas chercher de travail, j'ai de jeunes enfants. Parfois, je me sens seule et j'ai aussi l'impression que je vais oublier ma carrière, mais dans ma culture, les enfants passent avant tout.»

«Je n'ai pas encore eu le temps de maîtriser la langue. J'ai un fils autiste, et je ne sais pas qui peut m'aider avec lui.»

«Ma famille n'est pas là : si je veux travailler, qui s'occupera de mes enfants?»

Cet aspect recoupe les mutations provoquées par la migration au sein des relations de couple et de genre. Les recherches menées donnent des résultats en ordre dispersé (Truong et coll., 2013), mais il est généralement reconnu que les migrations internationales constituent un contexte favorable aux changements dans les structures de genre. Gregorio (2012) suggère, quant à elle, que l'observation de «tendances à une plus grande indépendance des femmes immigrées» peut parfois relever du biais méthodologique suscité par les questions et les catégories d'analyses utilisées. L'auteure propose de dépasser l'ethnocentrisme et la linéarité de la plupart des approches, notamment en recourant davantage aux diverses significations que les migrantes donnent à leurs pratiques en ce qui concerne, entre autres, le partage des tâches domestiques, l'éducation des enfants, la gestion financière du ménage, l'accès au travail en dehors du foyer, mais aussi le corps, la santé, la sexualité. l'amour et la maternité.

«Je sais qu'en me "montrant" plus socialement parlant que mon mari, je suis parfois considérée comme une transgresseuse dans ma communauté. Certaines femmes me détestent et d'autres m'idolâtrent.»

«L'autre jour, j'ai dit à mon mari et à mes enfants que je suis fatiguée de ramasser les vêtements qu'ils jettent, et que dorénavant, ils s'en chargeront eux-mêmes. Au début, je ne savais pas s'ils m'écouteraient, mais ils ont vu que je le pensais, et maintenant ils m'aident. Je suis très heureuse de leur avoir parlé, car il me semble injuste que je fasse tout.»

Ces témoignages montrent combien les identités culturelles et les espaces (privé/public) sont en tension en contexte postmigratoire, chaque univers culturel correspondant à une sphère relationnelle différente :

«J'utilise la culture de la Belgique parce que j'en ai besoin pour mon travail.»

«Ici, je peux être une femme libre, et même une féministe (même si cela fait de moi une ennemie de ma communauté), mais dans ma maison, je dois faire preuve de respect pour les hommes, pour ma culture, pour ma famille.»

«Je ne vais pas travailler n'importe où, dans mon pays j'étais comptable et ici ils veulent me faire travailler dans le nettoyage. Je préfère alors rester à la maison.»

«Je ne veux pas travailler comme femme de ménage. J'étais professeure d'anglais, mais ici on ne le reconnaît pas, alors je préfère m'occuper de ma maison et de mes enfants. Avec ce que mon mari gagne, nous sommes bien.»

Ces différents processus permettent aux femmes rencontrées d'ajuster leurs identités de femme, de mère, de travailleuse et de citoyenne à partir d'une sélection de références issues des nombreuses cultures ethniques ou sociales en présence dans l'espace local, en fonction de leur histoire et situation personnelles. En d'autres termes, il s'agit pour elles de créer un équilibre entre, d'une part, les règles de vie d'avant l'immigration et, d'autre part, les nouvelles aspirations au sein de la société qui les accueille.

Sphère socioculturelle

Les femmes migrantes originaires de pays extra-européens n'ont pas les mêmes opportunités d'accès à l'emploi que les hommes (immigrés ou non) et les femmes autochtones². Le croisement de ces inégalités socio-économiques empêche la pleine inclusion des migrantes dans la société d'installation. Les risques d'isolement et d'exclusion sociale sont particulièrement importants dans le cas des femmes musulmanes:

«On m'a dit que si je veux travailler, je dois enlever mon voile. Et je ne veux pas. Le voile fait partie de mon identité.»

«Mon voile, je sais que c'est un problème pour aller travailler. J'ai déjà été discriminée dans un emploi et même dans un centre de formation en français!»

«Je sais que parce que je suis albanaise et musulmane, ils ont des préjugés, ils pensent que je suis une extrémiste, et je pense que c'est la raison pour laquelle ils ne m'acceptent pas pour un emploi.»

«J'ai l'impression que lorsqu'ils se rendent compte que je suis une étrangère, ils ne veulent même pas m'inviter à l'interview.»

2 Selon le <u>Monitoring socio-économique belge (2017)</u>, le taux d'accès à l'emploi des femmes immigrées originaires de pays hors UE, toutes origines confondues, est à peine de 45 %, soit une proportion de 30 points de pourcentage inférieur au taux d'emploi des hommes d'origine belge, 24 points inférieur à celui des femmes d'origine belge et, enfin, 10 points inférieur à celui des hommes d'origine étrangère.



«Nous savons que la crise touche tout le monde. Si les Belges ne peuvent pas trouver de travail, pour nous c'est encore plus difficile!»

«Même si on a le même diplôme et la même expérience, je pense qu'ils préféreront toujours les Belges.»

À Huy, la majorité des femmes immigrées sont mères au foyer. La plupart de celles qui ont un emploi travaillent dans le secteur du nettoyage, alors que, selon les observations de l'association Dora Dorës, plus de la moitié d'entre elles a fait des études supérieures. La non-reconnaissance des diplômes et compétences professionnelles de ces travailleuses est aussi parmi les obstacles qui les empêchent d'accéder à une insertion professionnelle de qualité:

«Je suis pharmacienne, mais mon diplôme n'est pas reconnu ici, et il n'y a pas de validation des compétences pour ce secteur. Dois-je refaire mes études? C'est trop long et comme j'ai mes enfants, je préfère m'en occuper.»

«J'ai travaillé dans mon pays comme institutrice pendant dix ans, mais ici je ne peux pas travailler, car mon diplôme n'est pas reconnu. Et il n'y a pas de validation des compétences pour ce secteur.»

«Pour travailler dans mon métier (infirmière), je dois retourner à l'école, mais je n'ai pas le temps. Travailler, s'occuper de la maison et aussi étudier, c'est impossible pour moi.»

Sphère institutionnelle

On peut se demander pourquoi tant de femmes migrantes trouvent du travail dans le secteur du nettoyage et si elles cherchent un job dans leur domaine. Globalement, la féminisation des migrations depuis les années 80 correspond à une demande de main-d'œuvre dérégulée dans le secteur des soins aux personnes et de l'entretien³ qui elle-même est corrélée à l'augmentation du taux d'emploi des femmes dans les pays industrialisés et émergents (Truong et coll., 2013; Gonzales Buendía, 2016), par un mouvement généralisé de marchandisation progressive des services aux personnes ou care (Falquet, 2006; Tronto, 2009). Cette évolution s'accompagne du reste d'un argumentaire essentialiste ou culturaliste mettant en avant des compétences dites «naturelles» pour ces services au sein de sous-groupes de femmes. A contrario, l'enseignement, l'administration ou le secteur des soins de santé, autres champs professionnels féminisés, présentent un accès très réglementé et nécessitent la possession de diplômes locaux. Face à ces réalités, les migrantes rencontrées éprouvent d'autres urgences et acceptent souvent des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées :

«J'ai besoin de travailler, mon mari est au chômage et je sais qu'il est facile de trouver un emploi dans le nettoyage, je pense que c'est la même chose pour les autres femmes.»

«Je n'aime pas du tout le nettoyage, j'avais même une femme de ménage dans mon pays, mais à cause de la nécessité, j'ai dû accepter un travail dans ce secteur.»

3 Selon l'ONU (2018), plus de 73 % du travail domestique à travers le monde est effectué par des femmes migrantes. «C'est relativement facile, je pense, parce que beaucoup de Belges ne veulent pas faire ce travail.»

«Je sais qu'il est impossible de travailler ici dans ma profession, tout le monde me le dit. Je n'ai donc plus d'illusions, je veux travailler et je ne me soucie pas du comment ni d'où.»

«Je sais que je ne travaillerai jamais dans mon domaine. Je suis déjà résigné. Le nettoyage n'est pas mon truc, mais au moins j'ai un travail.»

En raison des charges familiales, les femmes immigrées rencontrent plus de difficultés que les hommes pour faire valider leurs diplômes et qualifications professionnelles. On peut ainsi dire que «la mondialisation du secteur du nettoyage », secteur très largement féminisé et en général peu réglementé par les législations du travail, ainsi que la rareté des alternatives professionnelles qui leur sont proposées par les réseaux d'insertion des pays récepteurs de maind'œuvre maintiennent les travailleuses immigrées dans une situation captive et précaire⁴. Du reste, les femmes sont plus susceptibles de demander le regroupement familial pour rejoindre leur conjoint dans le pays d'accueil. L'accès au marché du travail et le séjour au pays d'immigration de la personne dite «réunifiée» sont alors conditionnés par son statut d'épouse, ce qui crée une situation de dépendance administrative et financière vis-à-vis de l'époux qui

4 D'après le <u>Monitoring socio-économique belge (2017)</u>, une part substantielle des travailleuses originaires des pays non UE et originaires des pays est-européens membres de l'UE sont employées par des entreprises de nettoyage, dont le système des titres-services.

ouvre le droit au regroupement. Cette situation est potentiellement conflictogène et peut générer de nombreuses violences (Manço et Tas, 2019). Or, vaincre l'injustice entre les genres signifie pour Fraser (2005), «démanteler les obstacles institutionnalisés qui empêchent les uns de participer aux côtés des autres en tant que partenaires ayant pleinement droit à la participation sociale». Par conséquent, on peut reprocher, entre autres, à la législation belge de ne pas suffisamment prendre en compte les rapports de genre et leur complexité en contexte migratoire et d'occasionner des conséquences graves sur la vie de nombreuses femmes immigrées:

«Mon mari travaille, et mes enfants et moi sommes sous sa garde. Si je travaillais, je suis sûre que les impôts seraient plus élevés pour mon mari, et au final, cela n'est pas justifié.»

«Je voudrais divorcer, même si je sais que ma famille ne sera pas d'accord, mais je ne peux pas, car je devrais alors retourner dans mon pays, puisque je dépends de mon mari pour rester ici.»

Or, dans une UE qui a généré une crise de l'accueil, nous pouvons affirmer qu'une politique migratoire efficace ne peut être basée que sur une politique d'intégration forte et une insertion à l'emploi palpable pour les migrants, hommes et femmes. Les constats montrent cependant un certain manque de déterminisme politique en ces matières.

Un exemple de mécanisme d'inclusion efficace serait la création d'un «guichet unique» ou d'une offre coordonnée capable de rassembler les informations complètes, à jour, et dans différentes langues afin d'accélérer l'insertion des primo-arrivantes à l'emploi :

«Nous ne savons pas où obtenir des informations (les cours, les règlements, comment comprendre le pays...). De plus, comme nous ne parlons pas bien le français, il est très difficile de se faire entendre».

«J'aimerais étudier quelque chose, mais je ne connais pas la langue et je n'ai pas le temps pour le moment parce que j'ai un enfant et je ne sais pas où l'emmener.»

«Pour me motiver à chercher un emploi, j'ai besoin de personnes qui me soutiennent, qui me guident, qui m'informent. Mon mari ne sait rien!»

Le manque d'information est considéré comme une difficulté importante par les femmes immigrées, compte tenu de leur vulnérabilité particulière tant au sein de leur famille que dans le domaine de l'emploi.

«Je n'ai pas encore de papiers, je ne sais pas si je peux travailler. En outre, mon mari m'a dit que ce n'est pas idéal pour nous, car nous perdrions de l'argent au lieu d'en gagner (taxes, crèche, déplacements...).»

«C'est très compliqué de travailler et de s'occuper de la maison et des enfants en même temps, je préfère que seul mon mari travaille et que nous soyons donc calmes. De plus, le nettoyage ne rapporte pas beaucoup.»

«Parfois, j'ai envie de chercher un emploi. Mais mes amis et ma famille me disent de ne pas le faire maintenant, parce que mes enfants sont jeunes. Quand ils seront plus âgés, je peux chercher quelque chose. Mais je pense que personne ne voudra m'employer plus tard parce que je serai vieille.»

Ce cercle vicieux qui condamne les femmes immigrées à l'inoccupation professionnelle et à la dépendance matérielle est aussi renforcé par l'insuffisante intégration des structures de formation et du marché de l'emploi. «En quoi peut bien consister une insertion sociale qui ne déboucherait pas sur une insertion professionnelle? En une condamnation à l'insertion perpétuelle?», se demande Castra (2003). En effet, tout se passe comme si on devait scolariser ces femmes jusqu'à un certain niveau de maîtrise de la langue, avant, peut-être, de les initier au marché du travail en Belgique. Comme si le français ne pouvait pas s'apprendre dans un cadre professionnel, de stage, voire de bénévolat. Un autre exemple d'agir stratégique qu'il convient de développer au sein des associations d'insertion est donné par cette immigrée participante à l'étude : «Pendant que je perfectionne la langue pour trouver du travail dans mon secteur, je dois travailler pour avoir de l'expérience (...) Le secteur du nettoyage (...) je n'ai pas besoin d'y parler la langue...».

Conclusions et recommandations

Cette analyse montre que l'apprentissage du francais dans une structure associative permet aux apprenantes immigrées d'acquérir des compétences linguistiques, mais aussi une plus grande estime d'elles-mêmes, une plus large autonomie dans la vie quotidienne et favorise la création de nouveaux liens sociaux. Si la maîtrise de la langue peut ouvrir de nouvelles perspectives dans la recherche d'un emploi, elle ne leur permet cependant pas (ou peu) une véritable intégration socioprofessionnelle, dans la mesure où cette dernière est conditionnée par des facteurs institutionnels, économiques, socioculturels, familiaux et personnels. Il s'agit du reste de considérer l'interaction dynamique entre ces divers facteurs, afin d'en extraire une action capable de tendre vers un projet d'inclusion socio-économique réaliste de ces migrantes.

Ainsi, selon <u>Lire et Ecrire Verviers</u>, l'effet de «blocage» des cours de langue imposés aux migrants ne doit pas être négligé. Plutôt qu'imaginer l'intégration sociale comme une conséquence de l'appropriation de la langue, il serait plus avisé de considérer que c'est le besoin de lien social et d'insertion professionnelle qui motive l'acquisition de la langue. Ainsi, Manço et Hajar (2018) recommandent de combiner l'enseignement de la langue de la région d'accueil avec l'intégration sociale et professionnelle qui implique la participation à la vie civique et/ou économique. Cette approche *«hybride»* de la formation linguistique, citoyenne et professionnelle nécessite une articulation des trois champs. Cela implique non seulement une forte coordination locale entre struc-

tures de formations, associations et entreprises, mais aussi une adaptation de la didactique linguistique aux besoins et formes langagiers, vocabulaire, contenus, etc. ayant cours dans ces champs. Cette intégration locale entre centres de formation, entreprises et associations de soutien pourrait, par ailleurs, constituer une réponse à des difficultés matérielles (garde d'enfants, mobilité, etc.) et psychosociales (rejets dus à la méconnaissance entre populations), dans la mesure où elle pourrait permettre des «médiations» entre acteurs, voire un accompagnement des structures ou des familles.

Soulignons, enfin, la richesse des témoignages confiés par les femmes participant à l'étude: des motivations et des représentations, des éléments cognitifs et psycho-affectifs, et parfois, des prises de positions politiques et philosophiques. Ces récits reflètent le quotidien et les références de femmes immigrées qui, dans des recherches ou les médias, sont rares à parler (d')elles-mêmes, de leurs perceptions et de leurs stratégies. Ce discours construit avec les migrantes aide ainsi à mieux comprendre comment et pourquoi le prendre en compte dans la mise en œuvre, avec les intéressées, d'approches socio-éducatives locales réellement orientées vers leur renforcement et autonomie durables (Criado, 2001).

Bibliographie

- Alonso A. M. (1995), Thread of Blood: Colonialism, Revolution, and Gender on Mexico's Northern Frontier, Tucson: University of Arizona Press.
- Barrett A., Mc Guinness S., O'Brien M. et O'Connell P. (2013), «Immigrants and Employer-provided Training», *Journal Of Labor Research*, n° 34, p. 52-78.
- Bronfenbrenner U. (1979), The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design, Cambridge: Harvard University Press.
- Castra D. (2003), L'insertion professionnelle des publics précaires. Paris : Presses Universitaires de France.
- Çıngı Kocadost F. (2017), «Le positionnement intersectionnel comme pratique de recherche : faire avec les dynamiques de pouvoir entre femmes », Les cahiers du CEDREF, n° 21, 17-50.
- Criado M. J. (2001), «Los testimonios personales en el campo de la migración: sentido y práctica» Ofrim, nº 8, p. 13-34.
- Falquet J. (2006), «Hommes en armes et femmes 'de service': tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail », *Cahiers du Genre*, v. 40, n° 1, p. 15-37.
- Fraser N. (2005), Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution, Paris: La Découverte.
- Gonzales Buendía R. M. (2016), Los proyectos migratorios de las mujeres. Un estudio multifactoral. Narraciones de mujeres inmigrantes entracomunitarias en Palma de Mallorca, Université des Îles Baléares.
- Graversen B. K. et Jensen P. (2010), « Reappraisal of the Virtues of Private Sector Employment Programmes », *Scandinavian Journal of Economics*, v. 112, n° 3, p. 546–569.
- Gregorio Gil C. (2012), « Tensiones conceptuales en la relación género y migraciones : reflexiones desde la etnografía y la crítica feminista », *Papers*, v. 97, n° 3, p. 569-590.
- Hamel C., Lhommeau B., Pailhe A., et coll. (2010), « La formation du couple entre ici et là-bas », *Documents de Travail de l'INED*. n° 168, p. 85-93.
- Hanhart S. (2007), « Les entreprises suisses : un investissement faible et sélectif dans la formation continue », *Formation Emploi*, n° 100, p. 65-78.
- Manço A. et Arara R. (2018), «Le bénévolat comme dispositif d'insertion à l'emploi des migrants: à quel prix? », Manço A. et Gatugu J. (sous le dir. de), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs*, Paris : L'Harmattan, p. 225-244.
- Manço A. et Hajar R. (2018), « Impact des cours de langue du pays d'accueil sur l'insertion socioprofessionnelle des migrants », Manço A. et Gatugu J. (sous le dir. de), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs*, Paris : L'Harmattan, p. 33-46.
- Manço A. et Tas E. (2019), « Migrations matrimoniales comme risque de santé mentale », *Revue canadienne de Psychiatrie*, v. 64, n° 6, p. 443-446.
- Miguel-Sierra M. (coord.) (2008), Le livre blanc de la femme migrante, Bruxelles: La voix des femmes.
- Tronto J. (2009), Un monde vulnérable. Pour une politique du care, Paris : La Découverte.
- Truong T.-D., Gasper D., Handmaker J., Bergh S. I. (2013), Migration, Gender and Social Justice: Perspectives on Human Insecurity, Heidelberg: Springer.



Les coopératives citoyennes et l'inclusion des migrants en Wallonie

Honorine Kuete Fomekong

Alliance Coopérative Internationale (ACI) définit la coopérative comme étant une association autonome de personnes physiques ou morales, volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. Les coopératives citoyennes sont des coopératives villageoises ou de quartier, fondées, comme leur nom l'indique, pour et par une localité, même si l'on retrouve de nombreuses coopératives citoyennes regroupant plusieurs sortes de parties prenantes (Gijselinkx et Van Opstal, 2008). Toutefois, c'est la délimitation géographique qui fait ici la différence, les citoyens1 se réunissant pour répondre à des besoins locaux, tels que l'approvisionnement en énergie, la création d'un espace de rencontre, d'une épicerie locale, d'une maison de soins, etc. Depuis les années 2000, les coopératives connaissent un regain d'intérêt au niveau de la population et conséquemment de la part du monde académique, des entreprises, des acteurs sociétaux et des responsables politiques (Defourny et coll., 2002). De plus en plus

16

nombreuses sont les études consacrées aux coopératives en tant qu'instrument permettant de relever les nombreux défis sur les plans économique, social et écologique, même si les données chiffrées sur les coopératives ne sont guère nombreuses en Belgique. De plus, la forme de coopérative qui apparaît de plus en plus en avant-plan est la coopérative citoyenne, encore connue sous le nom de coopérative de consommateurs. En effet, des citoyens insatisfaits de l'offre courante de produits ou de services se rassemblent volontiers au sein de coopératives en vue de mettre sur le marché de nouveaux produits ou services répondant mieux à leurs besoins. De consommateurs, ils deviennent alors producteurs et l'entreprise appartient à ses clients, à l'image de la marque «C'est qui le patron?».

Depuis 2015, les enjeux sociopolitiques de la question migratoire et, depuis près d'un an, les enjeux socio-économiques de la crise sanitaire due au coronavirus ont mis à l'épreuve les initiatives citoyennes locales de solidarité avec les migrants (Debelder et Manço, 2020). Dans son propos introductif au dernier rapport annuel d'activités de la Fédération belge des

N°57 - juin 2021

coopératives (Febecoop), la présidente H. Vernaillen indique que «la crise du covid-19 a une fois de plus mis en lumière les dysfonctionnements du modèle économique dominant. Dans le même temps, on a vu éclore de très nombreux gestes de solidarité sous forme d'initiatives citoyennes spontanées de toute nature. Ces actions apportent la preuve que la solidarité, valeur au cœur du projet coopératif, est bien toujours vivante».

La question à laquelle cette analyse s'attèle est celle de savoir quelle place occupe l'intégration des migrants dans le paysage coopératif belge, et particulièrement en Région wallonne. La contribution examine l'apport et les faiblesses des coopératives citoyennes dans les modes de gestion locale de l'accueil et de l'intégration des migrants en Wallonie. L'objectif est de montrer, au regard de la littérature existante, en quoi ces coopératives pourraient être un levier utile, notamment pour les communes, dans le contexte socio-économique actuel. Nous nous intéressons premièrement au profil des sociétés coopératives en Belgique, ainsi qu'à leur participation à la vie économique. Ensuite, nous présentons de manière illustrative diverses coopératives citoyennes actives en Wallonie. La conclusion propose diverses recommandations politiques quant au rôle des coopératives citoyennes pour une société plus solidaire, plus inclusive et plus durable.

Le paysage coopératif en Belgique - apport et faiblesses : le cas de la Wallonie

En 2015, on recensait en Belgique pas moins de 25405 sociétés coopératives en activité, un nombre en augmentation comparé aux années précédentes. Selon Cera, la Région de Bruxelles-Capitale est celle qui compte le plus de sociétés coopératives, suivie de la Région wallonne, où la province de Liège arrive en tête de toutes les provinces belges. Pour un centre de recherche de la KUL, le pays compte un nombre élevé de sociétés coopératives par rapport aux autres membres de l'UE. Ainsi, seules l'Italie et l'Espagne comptent plus de coopératives et le chiffre belge correspond à celui de la France, malgré la différence démographique. D'après la Febecoop, les coopératives belges sont actives dans des secteurs très divers, de l'agriculture et l'horticulture à l'industrie, la distribution de médicaments et la plupart offrent des services (en particulier : commerce de gros, Horeca, finance, immobilier, professions libérales, soins de santé et secteur des loisirs).

Toujours d'après la Febecoop, les coopératives ont un double impact sur l'emploi. En 2015, 4728 sociétés coopératives employaient des travailleurs, et parmi elles 112 — un chiffre en hausse — comptaient plus de 100 travailleurs avec 10 qui en comptaient même plus de 1000. Cette même année, les coopératives ont réalisé un chiffre d'affaires total de 22,5 milliards d'euros, soit une hausse de 3,5 milliards ou 18 % par rapport à 2010; les totaux cumulés de leurs bilans respectifs s'élevaient à 161 milliards d'euros, soit une hausse de 17 % par rapport à cinq années plus tôt. Cela

représente environ 6,5 % de toutes les organisations belges. En outre, la masse salariale supportée par les sociétés coopératives s'élevait à près de six milliards d'euros en 2015, ce qui, selon Cera représente près de 3 % de la masse salariale totale versée par l'ensemble des employeurs en Belgique. On peut utiliser ce taux comme indicatif de la contribution directe des sociétés coopératives au produit intérieur brut du pays.

Cependant, de nombreuses coopératives ont aussi un impact indirect et néanmoins considérable sur l'emploi. Lorsque des indépendants et des entreprises se réunissent au sein d'une coopérative, ils réalisent souvent une plus-value économique et sociale au profit de leurs associés et de la société dans son ensemble, comme l'ancrage de l'entrepreneuriat local et partagé, l'embauche, l'accès plus aisé à des biens et des services et l'amélioration de la prospérité et du bien-être collectifs. Sous cet angle, également, la participation des sociétés coopératives à l'économie nationale n'est pas négligeable. En effet, l'entrepreneuriat coopératif est un modèle économique solidaire et résilient qui a fait ses preuves : la société coopérative est une des réponses possibles aux enjeux sociétaux actuels, notamment face aux impasses économiques, sociales et environnementales auxquelles semble conduire un système économique s'appuyant principalement sur des entreprises capitalistes et publiques, la coopérative émerge comme une réponse à explorer (Dufays et Mertens, 2017). Le dernier numéro de la revue Alternatives économiques (qui est aussi une coopérative d'auteurs) ne titre-t-il pas : «Nous n'avons jamais eu autant besoin d'alternatives»?

Tant les économistes qui questionnent les théories néo-classiques que les managers soucieux de l'éthique des affaires soulignent l'intérêt pour la société dans son ensemble de voir se développer le modèle coopératif, et ce pour deux raisons : la transparence dans la circulation de l'information (ce qui permet de dépasser les habituels conflits d'intérêts généralement observés entre les apporteurs de capitaux et les autres parties prenantes de l'entreprise que sont entre autres les travailleurs, les fournisseurs, les consommateurs, la société civile) et le développement d'une communauté et d'un climat de confiance (la dimension collective y compris dans les choix éthiques et leur respect).

Toutefois, malgré l'apport des sociétés coopératives dans la vie sociale et économique en Belgique, ainsi que la grande tradition en matière d'entrepreneuriat coopératif dont est doté le pays, selon Van Opstal (2013), le paysage coopératif belge connait néanmoins quelques faiblesses. En effet, contrairement à d'autres pays européens, la loi belge ne se réfère pas aux principes coopératifs énoncés par l'ACI pour définir le régime juridique de la société coopérative, et les idées coopératives ne sont traduites que de manière indirecte dans le droit des sociétés. Ce qui fait qu'en dehors des secteurs coopératifs classiques (la distribution des médicaments, l'agriculture/l'horticulture et le secteur financier), les autres secteurs fonctionnent de façon moins explicite selon les principes coopératifs édictés par l'ACI, et le fil conducteur des entreprises coopératives risque ainsi d'être rompu.

Ces principes sont pourtant essentiels : l'adhésion volontaire et ouverte à tous, le pouvoir démocratique exercé par les membres, leur participation économique, l'autonomie et indépendance, l'éduca-

tion permanente, la formation et l'information des membres, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la société globale. Selon l'ACI, ils devraient tous s'intégrer dans la législation des coopératives dans tous les pays du monde. On constate, en effet, qu'en l'absence d'une telle clarification juridique dans le droit belge des sociétés, non seulement l'apparition de certaines sociétés coopératives dont le fonctionnement ne s'apparente en aucune manière à l'entrepreneuriat coopératif, mais aussi et plus important encore, le fait que de nombreuses sociétés coopératives ne considèrent pas leur fonctionnement coopératif comme tel et ne s'identifient donc pas à ce mouvement (Van Opstal, 2013). De surcroît, le régime souple et peu onéreux de cette société en Belgique a amené un certain nombre d'entrepreneurs à adopter cette forme sans pour autant se revendiquer d'un idéal social et coopératif, si bien que deux types de coopératives coexistent dans le paysage belge : celles qui s'inscrivent dans un idéal politique et celles qui ont adopté cette forme par pure convenance (Rijpens et Mertens, 2016).

Pour permettre aux «vraies» coopératives de tout de même se distinguer, le législateur belge a institué, dès 1955, le Conseil National de la Coopération (CNC) avec pour mission de diffuser les principes de la coopération et d'en préserver l'idéal. Cela n'éclaircit pas pour autant le statut juridique des sociétés coopératives en Belgique. Par exemple, la loi belge sur la société à finalité sociale en application depuis 1996, prévoit que des sociétés commerciales peuvent adopter la qualité de «société à finalité sociale» pour autant qu'elles ne visent pas l'enrichissement de leurs membres et qu'elles respectent une série de dispositions statutaires inspirées des principes coopératifs. Pourtant l'évaluation du secteur (Van Opstal, 2012)

montre que la plupart des sociétés à finalité sociale ont adopté la forme juridique de la société coopérative sans forcément jouer un rôle dans la recherche de solutions à des problèmes sociaux, entre autres par le biais de la collaboration. Ces problèmes communs peuvent avoir tant un focus «mutuel» marqué, par exemple, par l'accès collectif plus aisé à des biens et des services, qu'un focus «sociétal»: ce qui pourrait, notamment, être la question de l'accueil et de l'insertion des migrants dans notre société. Dans la partie suivante, nous tâchons d'illustrer, par le cas de quelques coopératives citoyennes, comment ces entreprises collectives participent potentiellement ou de fait à l'intégration des migrants dans leur commune.

Les sociétés coopératives actives en Wallonie et l'intégration des migrants

Cette analyse porte sur le cas des 14 coopératives belges actives en Wallonie, qui ont été présentées dans le journal Le Soir durant l'été 2020, en collaboration avec la Société wallonne d'économie sociale marchande. La genèse et l'activité des sociétés coopératives analysées ont été décrites, ainsi que leur apport pour la collectivité locale à laquelle elles appartiennent, et leur potentiel en tant qu'employeur pour toute la commune, dans le but de cerner comment elles pourraient intervenir dans l'accueil et l'insertion des migrants. Il s'agit d'illustrations qui ne représentent certainement pas toute la diversité du paysage coopératif en Wallonie, mais cette sélection a voulu mettre en avant des échantillons de coopé-

ratives wallonnes déjà actives dans des secteurs très distincts. Les éléments majeurs que nous avons utilisés pour notre analyse sont : le secteur auquel appartient la coopérative, son potentiel d'emploi, la communauté pour laquelle elle existe, ainsi que ses caractéristiques et son inclusion ou approche du public migrant.

Sur les 14 coopératives examinées, quatre sont des coopératives alimentaires, et deux des coopératives de gestion de déchets et de nettoyage. Le reste de l'échantillon est constitué de coopératives médicales, énergétiques, logistiques (livraison à vélo, par exemple), ainsi que d'une papeterie et entreprise de loisirs, d'art et de culture, une structure financière, une menuiserie et des entités brassicoles. Cinq parmi ces coopératives comptent plus de mille coopérateurs. En particulier, la coopérative de papeterie et de loisirs créatifs (imprimerie, édition de cours, diffusion d'ouvrages...) détient le plus grand nombre de membres, soit 76000 coopérateurs, suivi d'une coopérative énergétique qui en compte 12000, en plus de près de 5250 clients détenant également des parts dans le capital. D'autres coopératives, dans cet ensemble, sont de taille bien plus modeste. Petit échantillon, grande diversité, donc.

Presque la moitié des coopératives (six sur 14) répondent aux besoins d'une zone géographique délimitée avec une production locale, tandis que le reste se prévaut d'une production locale pour une offre sans limites géographiques. En matière d'emploi, plus d'un tiers de ces coopératives semblent avoir un fort potentiel de création d'emploi et de formation professionnelle : formation de réparateurs d'appareils électroménagers, aux métiers de la livraison, de menuisiers, etc. Ces mêmes coopératives génèrent

également du travail pour des personnes sans diplôme ou éloignées de l'emploi, des bénéficiaires du revenu d'intégration, d'ex-détenus. Elles intègrent des travailleurs quel qu'en soit le parcours socioprofessionnel, y compris des personnes migrantes, pour permettre leur insertion économique, mais aussi, plus globalement, pour rehausser le pouvoir d'achat des habitants de la localité de référence, le niveau de vie en général et, par conséquent, relancer l'économie de la région, bien entendu, avec des retombées la coopérative elle-même, et tout en appliquant les principes d'une économie circulaire et durable.

Néanmoins, le président de l'une de ces coopératives témoins déplore le manque d'aide financière et de soutien de la commune desservie, propos soutenu par S. Mertens (2005), enseignante à l'Université de Liège et titulaire de la Chaire Cera en entrepreneuriat social et coopératif. Elle considère aussi que les pouvoirs publics devraient davantage s'emparer de la question de l'aide financière (par des outils qui peuvent être multiples, intervenant sur les salaires, ou consentissant un effort sur les taux de TVA) et ainsi soutenir les coopératives dans leurs efforts d'insertion des publics frappés par le chômage. D'autant plus que pour G. Aldashev, professeur d'économie à la Solvay Brussels School of Economics and Management, «lever des fonds, générer des capitaux et augmenter la taille de la production, embaucher, lancer un nouveau produit ou acheter un nouveau bâtiment... Les propriétaires de coopératives ne sont pas des personnes très riches. Quand ils vont vers les banques, ils n'ont pas beaucoup de garanties à apporter, contrairement aux entreprises classiques qui ont accès à un capital et dont les propriétaires sont assez riches.»

Toutefois, la majorité des sociétés examinées (12 sur 14 et particulièrement les magasins coopératifs participatifs) ont indiqué avoir constaté une augmentation de leur chiffre d'affaires pendant la crise du coronavirus. Selon un des responsables de ces coopératifs, «le Covid-19 a montré la pertinence de nos réseaux aux yeux des consommateurs qui pouvaient encore aller en grande surface, mais qui ont choisi un cadre plus social et alternatif. Pour beaucoup, c'est une prise de conscience». Les coopératives sont donc apparues, dans un contexte d'incertitudes, comme une alternative pour une économie locale, plus résiliente et maîtrisable, prête à subir des crises. Si le développement collectif d'alternatives économiques et une réflexion pour une nouvelle consommation plus soutenable sont bien présents dans les exemples, l'analyse des activités de ces coopératives montre que la préoccupation pour l'insertion professionnelle des migrants n'y est pas encore fort prononcée, bien que bon nombre de ces structures soient installées dans des communes avec une présence notable de personnes d'origine étrangère.

Ces constats sont confirmés par Dufays et Mertens (2017). Les coopératives belges s'imposent de plus en plus comme une contribution significative à la relance de l'économie, car, contrairement aux sociétés classiques qui recherchent plutôt un marché dans lequel se développer et faire des bénéfices pour leurs actionnaires, les exemples que nous venons d'énumérer démontrent que la coopérative part du terrain et de ses besoins, économiques et sociaux, pour y apporter une réponse, sans volonté de bénéfice autre que celui de développer le projet collaboratif et la plus-value financière restant bien dans la localité. Force est toutefois de constater que des progrès restent à faire en matière d'emploi, en

général, et. en particulier, en matière d'inclusion des personnes migrantes. Le potentiel entrepreneurial reconnu aux coopératives, les efforts et l'ingéniosité des initiatives déjà d'application dans la formation et l'emploi devraient à terme s'appliquer également dans le champ de l'inclusion sociale des publics issus de la diversité. S'il est vrai que les coopératives sont dotées d'outils et de modèles économiques à même de faire face aux ravages causés par les crises et l'exclusion des plus vulnérables et ainsi rétablir un peu plus de justice socio-économique, les effets liés à l'emploi de ces combats restent encore à venir. Or, l'objectif que s'est fixé le gouvernement fédéral en matière d'emploi, à savoir un taux d'emploi de 80 % nécessitera bien, d'après D. Paquot, économiste et chercheur à l'Institut Destrée, une vision beaucoup plus large des sociétés, y compris des sociétés coopératives, particulièrement en Région wallonne, ainsi que leur prise en compte de l'intérêt général, dont la valorisation des compétences de tous et une participation facilitée à la formation. Aioutons, pour notre part, le rôle du secteur de l'insertion des migrants et de l'éducation permanente dans la vulgarisation du concept de coopératives citoyennes auprès des publics, en particulier, primo-migrants, tant comme une solution d'accès à la consommation équitable que comme une cible d'insertion voire, le cas échéant. comme une forme d'organisation des entreprises que certains d'entre eux sont susceptibles de créer dans leur région d'installation.

Conclusion et recommandations

Notre système économique a sans conteste permis l'amélioration du bien-être d'une partie de la population, mais la situation actuelle met en lumière des inégalités importantes dans la manière dont s'organise l'activité économique. Devant ces impasses, ravivées de crise en crise, on en appelle à repenser l'entreprise, et les coopératives citoyennes sont souvent présentées comme de potentielles sources d'inspiration. Parce qu'elles mettent leur finalité sociétale au cœur de leur modèle économique et reposent bien souvent sur des modes de gouvernance démocratiques et participatifs, les coopératives expérimentent d'autres manières de créer de la valeur (mais aussi de l'expérience professionnelle) et de la partager. Ainsi, elles contribuent à réinjecter de l'égalité dans notre société afin d'être mieux à même de fournir des réponses innovatrices aux défis sociaux, économiques et écologiques actuels et à venir. Toutefois, pour amplifier leur impact dans les équilibres socio-économiques de consommation et surtout d'emploi, car les enjeux y demeurent importants, en particulier en Région wallonne, les pistes suivantes sont suggérées aux décideurs et entrepreneurs du domaine :

- Un soutien stratégique des pouvoirs publics auprès des coopératives (en matière fiscale et/ou par des aides ponctuelles) pour des projets spécifiques, avec une clarification législative des conditions à respecter par les intéressées.
- La création d'un cadre de concertation et de collaboration entre les autorités locales, les coopératives, la société civile engagée dans la solidarité, ainsi que des associations de personnes migrantes, afin d'assurer la représentation de tous dans l'élaboration des réponses à des questions d'intégration et, surtout, d'insertion professionnelle, en tenant compte des besoins des coopératives en termes de ressources humaines.
- ➤ Vulgariser les coopératives auprès des publics éloignés de l'emploi et, en particulier des migrants, afin de promouvoir des mécanismes de socialisation et de renforcement économique, et faciliter leur insertion dans des processus de formation ou d'insertion à l'emploi, voire de création d'entreprises.

Bibliographie

Defourny J., Simon M. et Adam S. (2002), Les coopératives en Belgique, un mouvement d'avenir? Bruxelles : Éditions Luc Pire.

Debelder J. et Manço A. (2020), « Pandémie : mobilisations citoyennes et modes de gestion locale de la question migratoire », Diversités et citoyennetés, n° 55, p. 4-9.

Dufays F. et Mertens S. (2017), Belgian Cooperative Monitor, Leuven — Bruxelles: Cera-Febecoop.

Gijselinkx C. et Van Opstal W. (2008), «Entrepreneuriat coopératif», Gijselinkx C., Van Opstal W. et Develtere P. (éds.), *Entrepreneuriat coopératif en Belgique*. *Théories et pratiques*, Louvain : Acco, p. 15-36.

Mertens S. (2005), «Une explication théorique à l'existence des coopératives agréées et des sociétés à finalité sociale en Belgique», Non-Marchand, Management, Droit et Finance, v. 16, n° 2, p. 13-27.

Van Opstal W. (2012), Les coopératives en Belgique — Profil 2005-2010, Louvain : CoopBuro et CESOC-KHLeuven.

Van Opstal W. (2013), Top 100 des sociétés coopératives en Belgique en 2011, Louvain : CESOC-KHLeuven et Coopburo.

Entreprises de formation par le travail

et trajectoire socioprofessionnelle des migrants

Tondol Matondo Bavuwu

n dépit de leur dynamisme et de leurs apports, les personnes migrantes sont confrontées à une inégalité d'accès au marché de l'emploi (Manço et coll., 2017). Un grand nombre d'entre elles sont ainsi cantonnées dans des emplois de faible qualité ou sont impactées par un phénomène de sous-emploi. Parmi les divers dispositifs d'insertion élaborés dans le cadre de programmes de lutte contre le chômage, les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) constituent un instrument important pour la mise en œuvre des politiques d'emploi en Wallonie Bruxelles (Davister et coll., 2004). Cette analyse a pour objectif d'identifier les trajectoires d'insertion socioprofessionnelle des migrants qui passent par les EFT et d'estimer les contributions de ces entreprises à une insertion durable et de qualité. Pour ce faire, une quinzaine d'entretiens et des observations ont été réalisées au sein de cinq EFT de Liège durant le premier semestre 2020, avec des directeurs, des coordinateurs, des intervenants sociaux et formateurs, ainsi que des apprenants et des ex-apprenants migrants, originaires de pays hors UE¹.

1 Les cinq EFT sélectionnées sont des structures travaillant avec plus de 300 stagiaires dans divers secteurs d'emploi;



Entreprises de formation par le travail

Selon Delcourt (2006, 20), les EFT sont des associations qui ont pour objet d'assurer la formation de stagiaires en recourant à une pédagogie basée sur l'accomplissement d'un travail productif, assorti d'une

elles présentent un public diversifié. Les interlocuteurs (hommes et femmes) occupent leur poste au sein des EFT depuis au moins cinq ans. Les (ex-)apprenants rencontrés sont des hommes issus de pays de l'Afrique francophone, âgés entre 45 et 55 ans.

formation théorique adaptée aux besoins individuels, ainsi que d'un accompagnement psychosocial. Ces dispositifs visent l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés pour accéder au marché de l'emploi, en raison de caractéristiques individuelles ou socioculturelles. Ils assurent l'acquisition ou le renforcement de compétences suffisantes pour permettre soit la conclusion d'un contrat de travail soit l'accès à une formation qualifiante. La formation est organisée autour de la production des biens ou des services (au sein de l'EFT ou dans d'autres entreprises privées ou publiques conventionnées), dans un environnement le plus

proche possible de conditions réelles d'un milieu de travail, tout en accordant une grande importance à l'accompagnement.

Les EFT emploient deux types de professionnels : d'une part, les *encadreurs* (moniteurs, éducateurs, formateurs, assistants sociaux, agents de guidance, coordinateurs, directeurs, etc.) et, d'autre part, les *stagiaires*, lesquels doivent être des demandeurs d'emploi indemnisés et ne disposant pas d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou d'un titre équivalent ou supérieur (reconnu en Belgique).

La pédagogie qui est appliquée dans les EFT comprend trois étapes : (1) l'accomplissement d'un travail productif, soit la formation par le travail : afin d'y arriver le stagiaire devrait découvrir différents secteurs ou métiers, construire un projet professionnel et le faire valider auprès des formateurs et par une immersion en entreprise; (2) une formation théorique, soit une initiation liée au métier choisi; et (3) un accompagnement social (élaboration d'un CV, rédaction d'une lettre de motivation, analyse de l'offre d'emploi ou de formations, préparation à la validation des compétences, à la reconnaissance de titres, à l'entretien d'embauche, etc.) (Delcourt 2006, 31). Durant leur passage à l'EFT, les stagiaires sont dispensés de recherche d'emploi. En plus du maintien de leur allocation de chômage, ils perçoivent une indemnité d'un euro brut par heure de formation et bénéficient d'un défraiement pour les frais de déplacement, ainsi que du remboursement des frais de garderie (Gérard et Vrancken, 2016). Les EFT doivent proposer des stages à leurs bénéficiaires, en cours ou en fin de cycle, et formaliser, à cette fin, un réseau d'employeurs, même si cette recommandation n'est pas toujours aisée à respecter (Brotcorne, 2015).

Trajectoires des travailleurs immigrés

Bien qu'elle soit généralement représentée comme linéaire², l'entrée dans la vie professionnelle est caractérisée par des discontinuités, une diversité de modes de formation et d'accès à l'emploi (Chicha et Charest, 2008). Les guestions d'insertion professionnelle des travailleurs migrants sont plus complexes encore, dans la mesure où leur parcours de formation et leurs éventuelles expériences professionnelles sont loin d'être formatées selon les attentes du marché de l'emploi du pays d'installation (Misiorowska, 2011, 113). Quel que soit leur niveau de qualification et d'expérience, leur insertion professionnelle au sein du marché du travail du pays d'accueil nécessite souvent une assistance, un temps d'adaptation, voire une formation (Manço et Gatugu, 2018), d'autant plus que l'emploi constitue souvent la condition objective de la réussite des parcours migratoires, mais se heurte parfois à des difficultés dont les causes peuvent remonter à la période prémigratoire (représentations sur l'orien-

2 Les autorités régionales belges classent ainsi les opérateurs d'insertion suivant les « étapes » d'un parcours supposé linéaire, allant du non-emploi à l'obtention d'un contrat de travail. Sur ces parcelles, les diverses classes d'opérateurs sont autorisées à intervenir, à l'exception des autres segments. Les EFT sont appelées à se concentrer sur les étapes de socialisation et de pré-qualification, d'autres services, et en particulier le Forem, par exemple, se focalisant sur les dimensions de qualification et de placement (Nyssens et Grégoire, 2002).

tation professionnelle, entre autres) ou être liées à des questions structurelles du pays d'accueil (marché stratifié, discriminations systémiques, absence de lien avec la société hôte, blocages administratifs et matériels...) (Khamliche, 2019, 39).

Constats

L'ensemble des interlocuteurs sollicités pour la présente analyse relèvent trois axes qui nous servent de fil rouge pour délivrer les résultats : l'importance de la formation préqualifiante, le rôle de l'accompagnement des stagiaires dans la recherche de stage et d'emploi, ainsi que les obstacles à l'insertion et à la formation qualifiante.

L'importance de la formation préqualifiante

Selon les agents de coordination ou de direction, la formation préqualifiante constitue une solution pour l'insertion socioprofessionnelle des travailleurs migrants faiblement qualifiés : elle leur permet d'acquérir des connaissances et des compétences techniques d'un métier, ainsi que l'autonomie dans la recherche d'emploi ou de formation.

«La plupart de temps nos stagiaires arrivent sans connaissance du tout et nous leur apprenons des techniques des métiers. En principe, en six mois de formation et trois mois de stage en entreprise, ils ont les compétences de base pour pratiquer un métier et trouver un emploi» (coordinatrice 1).

«Cette formation offre la possibilité aux bénéficiaires d'acquérir des compétences transversales; elle vise à développer l'autonomie sociale : se connaître et prendre soin de soi, communiquer, participer à une vie collective, s'intégrer sur le marché de l'emploi. Mais également les compétences métier ou l'autonomie professionnelle : travailler en équipe, communiquer de manière adéquate en situation professionnelle, organiser et planifier son travail, adopter un comportement professionnel. Pendant le temps passé à la formation, les stagiaires peuvent aussi développer la confiance en eux, leur français et se créer des réseaux» (directeur 1).

Les formateurs accordent une égale importance à l'apport professionnel et à l'apport social dont bénéficient les apprenants.

«Les EFT contribuent à fournir une formation de qualité aux stagiaires, avec l'avantage d'une expérience de terrain non négligeable pour un futur employeur. Elles favorisent également la confiance et l'estime de soi : se sentir compétent pour telle ou telle tâche, se sentir bien dans une équipe... La formation apporte des compétences qui rendent les migrants capables de créer un projet professionnel» (formateur 4).

«La formation aide les stagiaires étrangers à avancer dans la langue, entrer en contact avec des natifs, prendre confiance en eux et acquérir de nouvelles compétences. Elle leur permet d'appréhender le monde du travail en Belgique dans un environnement sécurisant. Elle peut aussi être le lien social et professionnel qui leur permet de rester actifs et d'avancer vers un objectif concret. Au sein de la formation, les stagiaires sont invités

à être acteurs de leur parcours et à avoir une prise sur les évènements qui les concernent» (formatrice 3).

«L'apprentissage du français permet aux stagiaires d'origine étrangère d'être davantage acteurs et moins dépendre d'aides extérieures. Il leur permet de comprendre le fonctionnement de certaines institutions et du système économique. Ils découvrent certains éléments culturels et sociétaux de Belgique. Nous tentons d'instaurer un dialogue pour qu'ils puissent poser des questions, voire expliquer leurs incompréhensions. C'est également un temps et un espace prévus pour se questionner sur ses projets (professionnels ou autres) et éventuellement découvrir de nouvelles possibilités. La richesse des échanges c'est aussi grâce à la diversité des profils et des parcours des apprenants» (formatrice 2).

Pour les migrants participants, l'importance de la formation préqualifiante se situe plutôt dans la possibilité qu'elle offre de contourner la déqualification vécue à leur arrivée en Belgique.

«Avec mon diplôme d'économie obtenu en Guinée, j'avais du mal à trouver un emploi. J'ai pris la décision de me réorienter dans un métier manuel. Après avoir été au Forem pour me renseigner, j'ai discuté avec l'assistante sociale avant de commencer ma formation. Je lui ai dit pourquoi je voulais faire la maçonnerie. Je me suis lancé dans

la formation. Après je suis allé en formation qualifiante dans une entreprise locale, pendant mon stage, j'avais repris confiance et j'avais l'espoir de trouver un emploi, c'était vraiment un moment pratique. Au centre, on m'a aidé pour aller passer le test de qualification. Et j'ai décroché un travail dans une entreprise de construction» (apprenant 2).

Rôles de l'accompagnement et du suivi postformation

Cette étape intervient après la formation préqualifiante. Les stagiaires bénéficient alors d'un accompagnement pour le renforcement de leurs capacités, l'acquisition d'une expérience, une orientation adéquate. Afin de remplir ces rôles, les EFT se mettent en partenariat avec d'autres centres de formation et des entreprises.

«Des entreprises correspondant à nos filières de formation se sont associées à nous. Nous disposons d'une base de données pour les stages. Les entreprises privées ou publiques, ainsi que les associations accueillent nos stagiaires pour un stage et une réelle confrontation à la réalité du monde du travail. Une grande partie de notre public est d'origine étrangère ce qui nous amène à collaborer avec le CRIPEL, entre autres. Nous sommes également en partenariat constant avec la mission régionale pour l'emploi et le secteur de l'intérim, ainsi que des fédérations patronales. Une convention de coopération balise utilement nos rôles et ceux du Forem, ainsi que du centre public d'action sociale» (directeur 1).

En effet, former les personnes éloignées de l'emploi dans l'optique de les rapprocher du monde du travail suppose de ne pas les maintenir dans un «cocon» hors du monde professionnel (Brotcorne, 2015). Pour les apprenants, tel est précisément l'avantage principal de l'accompagnement.

«Je n'avais aucune notion en maçonnerie quand je suis arrivé au centre... Après mes 900 heures en formation, j'avais acquis des connaissances, des compétences techniques; ensuite, je suis allé en stage pendant trois mois dans une entreprise de construction. Je n'oublierai jamais le temps que j'ai passé en stage. Cela m'a aidé à me perfectionner. J'étais vraiment dans la peau d'un salarié» (apprenant 1).

«La fin de formation est un temps fort. Avec l'aide de l'équipe, chaque stagiaire fait un bilan de son parcours : a-t-il atteint ses objectifs de départ? Que doit-il encore mettre en place au niveau de son plan de formation? Quelles sont les compétences acquises et celles qu'il doit encore travailler? Mais le travail principal avec le stagiaire est évidemment de réaliser avec lui les démarches pour entamer la formation qualifiante ou, pour d'autres, de négocier directement un emploi avec de futurs employeurs. Au terme de la formation, le stagiaire reçoit une attestation de formation qui précise la durée de formation, la filière et les compétences acquises, les lieux et le domaine de stage. Le projet postformation est travaillé avec chaque stagiaire de manière individuelle, tout au long de la formation et lors des évaluations» (directeur 1).

Obstacles à l'insertion et à la formation

Les principaux obstacles à l'insertion des stagiaires sont les difficultés linguistiques, certaines postures culturelles, les procédures de demande d'asile et autres difficultés administratives, la recherche d'un logement pendant la formation, le problème de l'équivalence et de la validité des compétences ainsi que les questions des revenus et de mobilité. Toutefois, divers interlocuteurs rencontrés n'ont pas le même point de vue sur la pondération de ces difficultés. Il existe ainsi d'importantes divergences entre les points de vue des répondants au sujet de la maîtrise de la langue française et de son rôle dans l'insertion des stagiaires. Sans mettre en question l'utilité de maîtriser le français pour une insertion socioprofessionnelle de qualité, certains interviewés pensent que la non-maîtrise de la langue du travail n'entraîne pas de facto des difficultés durant l'apprentissage (Manço et Gerstnerová, 2019).

«Il n'y a pas vraiment des différences, tout est question de volonté. Il y en a qui vont vite, c'est vrai, et d'autres moins. Je me souviens une fois, j'ai rencontré un problème. C'était difficile, on ne parvenait pas à se comprendre avec un stagiaire qui ne parlait pas bien français. Mais on est quand même arrivé à se comprendre. La difficulté de parler de certains est équilibrée par la force de vouloir arriver à travailler.» (formatrice 6).

D'autres formateurs, par contre, soutiennent qu'un niveau de français faible ne permet pas aux stagiaires d'assimiler la matière des formations théorique et pratique. Ces difficultés s'avèrent significatives surtout quand les sujets n'ont jamais été à l'école.

Quant à l'impact de la langue au niveau de l'insertion au travail, certains interviewés estiment que cela dépend des métiers et des entreprises.

«C'est important d'apprendre la langue, elle est utile pour la communication, mais aussi pour aider les bénéficiaires lors de la formation théorique comme pratique. Par contre, dans certains métiers comme le nettoyage, les espaces verts, etc., la langue n'intervient pas vraiment dans le travail. Nous avons connu un cas avec une stagiaire arabe qui à la fin de sa formation ne parlait pas du tout le français, mais elle avait du talent. Nous l'avons recommandée auprès d'un entrepreneur arabe, lui aussi, pour qu'elle commence le travail. Chemin faisant, elle devait apprendre la langue française petit à petit» (coordinatrice 1).

La nature des liens entre le ou la stagiaire et sa famille, sa culture ou sa religion semble avoir un impact important sur la formation en EFT et son issue sur le marché du travail.

«L'attachement de certains stagiaires à leurs signes d'appartenance religieuse, par exemple, joue en leur défaveur. Parfois, il s'agit d'une interprétation personnelle ou familiale de la culture qui empêche la mise à l'emploi ou l'exercice d'un métier (foulard, métiers considérés comme féminins ou masculins, travail de la viande de porc ou des alcools, etc.). Notamment, "l'impossibilité" pour un homme de confession musulmane d'exercer le métier d'aide-soignant parce qu'il découvre que la toilette (des parties intimes) des personnes des deux sexes est un geste fondamental et quoti-

dien du métier. Les codes culturels peuvent aussi entrer en ligne de compte : les stagiaires peuvent rencontrer des difficultés au moment de leur intégration au sein d'une équipe de travail et/ou de leur interaction avec leurs supérieurs hiérarchiques» (formateur 4).

Les procédures de demande d'asile, la recherche d'un logement pendant la formation ou les questions de mobilité ou de garde d'enfants rejoignent <u>les</u> difficultés pratiques relevées dans le dernier point.

«Les longues procédures de demande d'asile, la recherche d'un logement pendant la formation, le fait, pour certains d'entre eux, d'habiter en centre d'accueil bien éloigné des lieux de travail posent des problèmes de planning et de déplacement, ainsi que de coûts. Certains sont, par ailleurs, dans l'impossibilité administrative d'ouvrir un compte en banque. Dans un autre registre, l'éloignement de leur famille, les conflits qui ont lieu dans leur pays d'origine, etc. les préoccupent mentalement. Ces obstacles jouent tant sur la capacité des stagiaires à se rendre physiquement en formation que sur leur disponibilité psychologique à la suivre. Il y a encore des obstacles liés à la méconnaissance du fonctionnement de certaines institutions en Belgique comme trouver un stage d'été pour occuper ses enfants durant la formation (sans parler du coût de ces services par rapport au revenu des stagiaires)... Pour finir, même si certains suiets comme l'homosexualité peuvent entraîner un sentiment de malaise chez certains, je n'ai jamais été témoin d'intolérance» (formateur 5).

Enfin, l'équivalence et la validité des compétences sont aussi un obstacle pratique et psychologique important qui impacte le devenir de la formation en FET.

«Obtenir l'équivalence et faire valider leurs compétences (même si des organismes d'insertion aident pour ces démarches) reste d'une grande difficulté. Leurs capacités, leurs diplômes et leurs expériences ne sont pas assez reconnus, c'est une blessure et un gâchis. Les démarches pour obtenir les équivalences sont compliquées, longues et onéreuses. À mon sens, la validation des compétences n'est pas encore au point, car certains domaines sont encore laissés de côté. La discrimination à l'embauche est également encore bien présente³» (formatrice 1).

Discussion et recommandations

L'importance de la formation préqualifiante est soulignée tant par les membres des EFT que par leurs bénéficiaires, car elle permet l'acquisition de connaissances et de compétences socioprofessionnelles nécessaires pour exercer un emploi, dans le cadre d'une pédagogie concrète du travail. Deux types de trajectoires d'insertion principaux (Tavan, 2006; Misiorowska, 2011) sont ainsi apparents : la trajectoire de requalification par la formation et, pour les stagiaires diplômés dans leur pays d'origine, une nouvelle qualification après une expérience de déqualification due à l'immigration (Fournier et coll., 2002). Sachant que la trajectoire socioprofessionnelle implique tant une dimension d'intégration sociale qu'une dimension d'insertion professionnelle (Chicha et Charest, 2008), l'offre des EFT et de leurs partenaires, combinant théorie et pratique, d'une part, capacités professionnelles et compétences transversales, d'autre part, apparaît comme efficace aux yeux des responsables de ces structures, ainsi que pour les apprenants. Il est donc nécessaire d'améliorer, comme dans certains pays nordiques ou en Allemagne, l'articulation entre la langue du pays, les compétences techniques ou transversales et une réelle expérience en entreprise qui souvent donne du sens et un terrain d'application à l'apprentissage de la langue de travail (Manço et Gatugu, 2018, 113).

L'insertion est caractérisée, surtout pour les travailleurs migrants, par une diversité de modes de fréquentation scolaire, de valorisation d'expériences et d'accès à l'emploi, ainsi que de nombreux obstacles. La souplesse des EFT, surtout apparente durant la phase d'accompagnement individualisé dans la recherche de stage et d'emploi, est par ailleurs un atout. Elle permet notamment une médiation en langue, en matière de diplomation ou de capacités professionnelles. La rigidité dans ces domaines risque, au contraire, d'occasionner la démotivation des participants et le gaspillage de ressources humaines et matérielles. Ces résultats rejoignent également les recommandations de Manço et Gatuqu (2018) quant à l'importance d'un accompagnement personnalisé des travailleurs migrants par «un guichet unique», capable de faciliter la relation entre employeurs et stagiaires.

^{3 «} Il reste toute une société à éduquer et une quantité conséquente de préjugés à déconstruire : l'accent, la couleur de peau ou l'apparence physique sont encore aujourd'hui des limites à l'emploi » (formateur 4).

La plupart des apprenants doivent également transiter par des structures de formation qualifiante, avec les quelles les relations des EFT devraient être les plus étroites possibles, afin de faciliter la transition des stagiaires. Les relevés des EFT constituent, par ailleurs, une source importante de données pour le pouvoir politique (régional et fédéral), afin de coordonner les réponses facilitatrices de l'accès des migrants à l'emploi (face aux difficultés des diverses démarches administratives, par exemple). Ces constats pratiques peuvent également être une source d'inspiration pour les associations d'aide aux migrants, ainsi que des structures coordinatrices comme les centres régionaux ou même le niveau communal, voire des réseaux d'entreprises, afin de développer des réponses innovantes en matière de mobilité, de garde d'enfants, d'accès aux services bancaires, etc. pour travailleurs vulnérables, à très faible revenu. L'EFT ou des plateformes d'organismes d'insertion pourront ainsi servir d'espace de contact entre les stagiaires et cet ensemble structuré et durable d'offres de services adaptés. Du reste, les entreprises qui rencontrent des problèmes de recrutement ont un rôle à jouer dans la professionnalisation des migrants. Le principe est de déboucher à la socialisation qu'offre l'emploi, le plus rapidement possible, sinon immédiatement, en v articulant les éléments de formation.

Aussi, «l'activation» doit fonctionner dans les deux sens : aux chercheurs d'emploi de s'accaparer, bien entendu, des outils et des compétences utiles pour renforcer leur employabilité, aux entreprises, en revanche, de proposer un espace d'emploi incluant les facilités proposées par des associations, comme les EFT, afin de répondre de la mobilisation globale que nécessite l'insertion rapide au travail des migrants, au bénéfice de l'ensemble de la société.

Bibliographie

- Brotcorne P. (2015), Renforcement des capacités dans la formation et l'insertion socioprofessionnelle des adultes en risque de précarité : une approche par les capabilités, Namur : Fondation Travail-Université.
- Chicha M-T. et Charest E. (2008), «L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux », *Choix IRPP*, v. 14, n° 2.
- Davister C., Defourny J. et Grégoire O. (2004). «Les entreprises sociales d'insertion dans l'Union européenne : un aperçu général », Revue internationale de l'économie sociale, n° 293, p. 24-50.
- Delcourt C. (2006), Les entreprises de formation par le travail : un outil d'insertion pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, Liège : Éditions HEC.
- Fournier M., Pelletier C. et Beaucher C. (2002), «Trajectoires d'insertion socioprofessionnelle de jeunes diplômés : caractéristiques et profil sociodémographique », Revue canadienne de l'enseignement supérieur. v. 32, n° 3, p. 49-48.
- Gérard J. et Vrancken D. (2016), « De l'activation à la précarité des demandeurs d'emploi : deux dispositifs en Belgique francophone », Formation emploi, n° 136, p. 99-119.
- Khamliche A. (2019), *Trajectoire migratoire et représentations sociales d'immigrants à Gatineau : l'immigration, un succès ou un échec*?, Université du Québec en Outaouais.
- Manço A. et Gatugu J. (dir.) (2018), L'insertion professionnelle des migrants. Efficacité des dispositifs, Paris : L'Harmattan.
- Manço A. et Gerstnerová A. (2019), «Le français comme langue d'insertion professionnelle des migrants en Belgique et au Luxembourg: orientations pour une politique linguistique», *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n° 15, p. 41-62.
- Manço A., Ouled El Bey Saïd et Amoranitis S. (2017). L'apport de l'Autre. Dépasser la peur du migrant, Paris : L'Harmattan.
- Misiorowska M. (2011), Les trajectoires socioprofessionnelles des nouveaux arrivants, travailleurs qualifiés au Québec. Qu'est-ce que «intégration réussie»?, Université de Montréal.
- Nyssens M. et Grégoire O. (2002), « Les entreprises sociales d'insertion par le travail en Belgique : tendances et enjeux », *EMES Working Papers*, n° 02/03.
- Tavan C. (2006), « Migration et trajectoires professionnelles, une approche longitudinale », *Économie et Statistique*, n° 393-394, p. 81-99.

L'identité ethnique des individus influence-t-elle leurs activités économiques?

Honorine Kuete Fomekong

Cette réflexion envisage comment et dans quelle mesure l'identité culturelle pourrait intervenir ou non dans le déploiement du parcours professionnel des acteurs, et notamment de ceux dont la diversité ethnique les marque dans un ensemble majoritaire.

identité socioculturelle et ethnique peut être définie comme une combinaison de caractéristiques collectives et individuelles (réelles ou supposées) que le sujet ou le groupe s'attribuent, ou qu'ils se voient attribuer. Produit de la dialectique entre acteur(s) et société(s), l'identité correspondrait à la conception de soi, aux projets d'avenir et aux valeurs de référence (Manço, 1998).

Comme le montre, par ailleurs, Canterbery (2001), les idées et les actions économiques sont façonnées par le milieu socioculturel autant qu'elles influencent le monde. Cela signifie que l'identité socioculturelle ou ethnique peut avoir une importance dans la mise en œuvre et le devenir des activités économiques comme s'engager dans une profession, lancer une activité commerciale, investir dans telle ou telle initia-



tive. Or, dans le contexte de sociétés multiculturelles, comme la Belgique, où les constats d'inégalités et de discriminations, entre autres, ne sont pas rares, il semble important d'approcher de manière critique l'influence potentielle des identités sur les activités professionnelles et le fonctionnement économique. Dès 1905, Max Weber dans son *The Protestant Ethics and the Spirit of Capitalism* a montré l'importance de la dimension culturelle ou religieuse dans l'agir et les

résultats des acteurs économiques : il a, notamment, soutenu que l'éthique protestante, selon laquelle la poursuite de la richesse est un devoir, inculquerait les vertus nécessaires à une productivité économique soutenue. Depuis, de nombreux économistes intègrent dans leurs modèles ou interprétations des aspects culturels ou identitaires (Amblard et coll., 1996). On constate que, globalement, les projections identitaires dans les activités professionnelles

et économiques produisent deux types d'effets : d'une part, plutôt de manière agie, des interactions capables de renforcer des rapports de confiance et, d'autre part, plutôt de manière subie, des discriminations à l'origine de rejets.

Croyances et confiance : facteurs d'interaction

Pour Guiso et coll. (2006), par exemple, la culture comprend les croyances et valeurs coutumières que les groupes ethniques, religieux et sociaux transmettent d'une génération à l'autre. Bien que cette définition ne soit pas suffisamment complète, elle se concentre sur les dimensions qui peuvent avoir un impact sur des initiatives économiques. De plus, en limitant les canaux d'influence potentiels aux croyances, à savoir les valeurs et les préférences, cette définition rend possible l'identification de corrélations entre «certains aspects d'une culture» et les résultats économiques des acteurs issus de cette culture. Ainsi, les auteurs analysent comment les dimensions culturelles peuvent avoir un impact sur les initiatives économiques. Selon eux, les acteurs issus d'une certaine culture, avec des préférences et des croyances données, réagissent plus ou moins différemment aux changements environnementaux qu'ils soient sociopolitiques, institutionnels ou encore technologiques. Guiso et coll. (2006), indiquent également de quelle manière le niveau de confiance des acteurs dans les autres (membres ou non de leur groupe d'appartenance) est influencé par leurs croyances sur, notamment, ce qui serait le «bon compromis entre efficacité et équité», ou les rôles «appropriés dans la société pour les hommes et les femmes », etc.

Ces croyances et préférences ont un impact sur le comportement des acteurs économiques et notamment sur la manière dont ils allouent les ressources rares, comme attribuer à un candidat ou à un autre une place vacante dans une entreprise ou prendre de décisions en matière d'investissement, mais aussi dans le cadre de choix de consommation ou d'orientation professionnelle. Cela ne veut évidemment pas dire que ces croyances et valeurs sont immuables ni que leur influence sur l'action économique est constante.

Si l'identité d'une personne ou d'un groupe peut amplifier son attractivité dans le champ économique et amplifier ses résultats dans un contexte donné, ce constat est strictement circonstanciel et peut évoluer à travers le temps. En effet, toute personne ou tout agent économique est amené à prendre de nombreuses décisions plus ou moins importantes pour lesquelles il ou elle n'a pas nécessairement d'expérience préalable : quelle école fréquenter, quelle formation professionnelle entreprendre, combien épargner pour la retraite et de quelle façon, qui embaucher, quel partenaire privilégier...? Dans ces situations dont le caractère «inconnu» est manifeste, les choix sont basés sur des croyances antérieures et le degré de confiance envers des personnes, des groupes, des institutions.

Ces croyances et degrés de confiance peuvent, bien entendu, être déterminés culturellement. Dans ce cas, la distance géographique, culturelle ou psychologique avec une région de référence donnée, la présence ou non d'un langage commun, la proximité historique ou non avec une culture donnée, l'existence ou non de contentieux entre groupes humains donnés, etc., et tout autre élément similaire

transmis par la socialisation — et susceptibles d'évoluer avec l'expérience, dans un sens ou un autre — sont des facteurs dont il s'agit de tenir compte.

En somme, Guiso et coll. (2006) nous aident à comprendre comment la culture ou l'identité peuvent influencer les choix et la confiance envers les autres de manière à dynamiser ou non nos transactions économiques avec eux.

Sélection et discriminations : facteurs de rejet

Akerlof et Kranton (2000) ont à leur tour examiné comment l'identité et le sens de soi d'une personne (ou d'un groupe) affectent les résultats économiques des actions qu'elle entreprend, notamment à travers l'exemple de la discrimination sur les lieux de travail. En particulier, les auteurs insistent sur les inégalités fondées sur le genre.

Ils montrent que l'inclusion de dimensions identitaires change substantiellement les conclusions de l'analyse économique. Selon ces chercheurs, les «besoins d'appariement» — soit la sélectivité envers les uns et le rejet envers les autres — proviennent du sentiment que de nombreux conflits seraient dus au contact de personnes ayant des prescriptions ou des identités différentes. Pour éviter ces conflits et les pertes économiques qui y sont potentiellement liées, les agents économiques souhaitent s'associer à des personnes qui partagent (ou, pour être exacte, qui semblent partager) la «même identité» ou pour lesquelles les actions auraient «la même signification». Ainsi, c'est le processus d'appariement qui serait, en soi, guidé par des prescriptions et des

expressions identitaires. Selon Akerlof et Kranton (2000), une telle approche identitaire en particulier du genre sur le lieu de travail permet d'approfondir la compréhension économique de la ségrégation professionnelle en général.

Toutefois, cette dernière recherche, comme beaucoup d'autres, envisage la notion d'identité sous un jour spécifique qui rend difficile son application dans (ou sa comparaison à) d'autres domaines.

Par ailleurs, malgré son intérêt et sa robustesse, l'ensemble de l'approche économique présentée repose sur des méthodes corrélationnelles dont il est difficile d'extraire des causalités ou des attributions de manière immédiate, sans négliger l'intégration, dans l'analyse, tant des dimensions sociohistoriques et contextuelles que des dimensions interactionnelles et systémiques.

Ainsi, pour avoir accès à des emplois mieux appréciés et/ou pour valoriser une formation antérieure à l'arrivée dans le pays d'accueil, les migrants, pour illustrer le propos à travers la situation de ce groupe

social, doivent passer par divers filtres qui, sous couvert de réglementations, constituent «un lacis de chicanes quasiment impossible à débrouiller» (Manço et Barras, 2013). L'entreprise et/ou la société en général imposent un parcours dans lequel le migrant, indépendamment de ses origines culturelles, part perdant : «rien ne peut, semble-t-il, compenser le fait de n'être pas du lieu, de n'y avoir pas fréquenté les écoles ou acquis un premier diplôme et surtout d'être de ces réseaux locaux (amicaux, scolaires, professionnels, etc.) qui font que l'on est considéré comme un "semblable"» (Manco et Barras, 2013).

Dans les représentations courantes, la confiance va d'abord à celui qui est enraciné dans le «terroir», censé partager la «même identité» — bien que ces mots soient à géométrie variable, selon les circonstances et les personnes concernées. L'Autre, le différent, l'étranger est d'entrée de jeu catalogué comme un intrus, un processus, donc, que l'on pourrait appeler le «xénoscepticisme» (Manço et coll, 2017).

Bibliographie

Akerlof G. A. et Kranton R. E. (2000), « Economics and identity », The Quarterly Journal of Economics, v. 115, n° 3, p. 715-753.

Amblard H., Bernoux P., Herreros G. et Livian F. (1996), Les nouvelles approches sociologiques des organisations, Paris : Seuil.

Canterbery E. R. (2001), A Brief History of Economy, Tallahassee: Florida State University Pub.

Guiso L., Sapienza P. et Zingales L. (2006), « Does Culture Affect Economic Outcomes? », Journal of Economic Perspectives, v. 20, n° 2, p. 23-48.

Manco A. (1998), Valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration. L'exemple des Turcs en Belgique, Paris : L'Harmattan.

Manço A. et Barras C. (2013), La diversité culturelle dans les PME. Accès au travail et valorisation des ressources, Paris : L'Harmattan.

Manço A., Ouled El Bey S. et Amoranitis S. (2017), L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants, Paris : L'Harmattan.



Hôpitaux sans infirmiers et infirmiers sans-papiers :

Le non-sens des travailleurs sans titre

Leïla **Scheurette**, Joachim **Debelder** et Altay **Manço**

n pleine seconde vague de Covid-19, des infirmiers, dont certains formés en Belgique et disposant de promesses d'embauches, se vovaient refuser l'accès à l'emploi faute de disposer d'un titre de séjour en règle. Les alertes du milieu hospitalier sur le risque d'un manque de personnel soignant, formulées dès le mois de mars 2020, se sont confirmées et révèlent alors une urgence de santé publique. Des solutions sont pourtant à portées de main, notamment à travers l'octroi d'un permis unique aui combine, en un seul document, titre de séjour et autorisation de travail. En novembre 2020, l'IRFAM et une trentaine d'autres organismes soulignaient l'aberration de la situation à travers une carte blanche. Cependant, aucune évolution de la législation n'a été annoncée depuis. Des centaines de travailleurs de métiers dits essentiels n'ont pas de titre de séjour, ou s'ils en disposent, leurs diplômes, obtenus à l'étranger, ne sont pas reconnus en Belgique. D'un côté, des secteurs entiers ont besoin de travailleurs. d'un autre côté, des travailleurs aualifiés et disponibles n'ont pas le droit d'exercer leur profession. Ces travailleurs sont autant de personnes migrantes que cette situation paradoxale maintient dans des conditions de précarité, accentuées durant la crise du Covid-19 (Debelder et Manço, 2020). Les conséquences sanitaires, sociales et économiques de ce non-sens sont lourdes et nécessitent de s'intéresser aux dysfonctionnements plus généraux qu'elles révèlent en explorant la question du travail des sans-papiers et de leurs soutiens.

S'ils participent, dans la mesure du possibe, à la société et à l'économie belges, les travailleurs sans-papiers sont criminalisés par des politiques de plus en plus répressives qui ont pour conséquence la perpétuation de leurs conditions de vie difficiles et de travail non respectueuses des normes légales, en termes de salaire, de sécurité, etc. Ce processus de criminalisation condamne ces travailleurs à l'invisibilité et alimente leur vulnérabilité. En l'absence de relations contractuelles légales, le travailleur sans-papiers n'a pour seule option le silence face à un employeur peu scrupuleux. En effet, de par l'impossibilité de subvenir

30 N°57 - juin 2021

à leurs besoins de manière formelle, faute de statut administratif, les sans-papiers se trouvent contraints de travailler de manière informelle et constituent ainsi une partie de la main-d'œuvre de l'économie dite souterraine¹, soit une concurrence déloyale aux autres travailleurs et entreprises qui respectent les règles.

D'après l'OCDE, l'économie souterraine englobe toute activité marchande non enregistrée, dont les «emplois cachés» au sein d'entreprises déclarées, dans le but d'en réduire la charge fiscale. Si ces activités économiques étaient enregistrées, elles permettraient de contribuer à la croissance du pays. En l'occurrence, elles ne participent qu'à la prospérité de ceux qui organisent le travail infralégal et alimentent l'évasion fiscale, en compliquant la gestion de la protection sociale. Selon le Fonds Monétaire International, les travailleurs défavorisés, en général, et les personnes migrantes ou sans-papiers, en particulier, font partie des groupes les plus susceptibles d'être employés dans l'économie informelle parce qu'ils cumulent plusieurs facteurs d'exclusion du marché formel, à savoir un manque d'opportunité en raison de leur statut administratif et de leur origine ethnique. Dans la même mesure, les emplois non délocalisables dans les pays à faible coût de main-d'œuvre, spécifiquement les secteurs des soins aux personnes, des services aux entreprises, de la construction, de la logistique, de l'agriculture, etc., sont les plus susceptibles de recourir à ce type d'activités.

Les sans-papiers dans l'engrenage du travail informel

En Belgique, comme dans le reste de l'UE, le processus de criminalisation des migrations, enclenché dès le milieu des années 70 et renforcé par les accords de Schengen, s'accompagne, selon de nombreux observateurs, d'une augmentation de migrants sans-papiers et d'une rhétorique politique fomentant un sentiment d'anxiété à l'égard de l'ensemble des migrants. Pour Ambrosini (1999), par exemple, l'augmentation des mesures restrictives en matière d'immigration a pour effet l'accroissement d'une main-d'œuvre «privée de toute protection », par conséquent profitable à certains secteurs de l'économie en demande de travailleurs flexibles et faiblement rémunérés (Martiniello et Rea, 2012, 32). Pour les responsables du projet Undocumented Worker Transitions, financé par la Commission européenne, on assiste, d'une part, à un processus « d'informalisation » du marché de l'emploiqui exacerbe les ségrégations de genre et d'origine et, d'autre part, à un mécanisme «d'irrégularisation» qui tend à rendre vulnérable la position professionnelle occupée par le travailleur migrant, en l'occurrence sans-papiers. Ces deux processus contribuent à la précarisation du monde du travail. Dans son dernier rapport d'activité, l'association de défense des travailleurs sans-papiers, Fairwork Belgium, révèle ainsi que dans 37 % des cas, les demandes d'aide introduites concernent les salaires non payés.

Dans ce contexte, les qualifications et les diplômes des personnes sans-papiers, obtenus à l'étranger ou en Belgique, influencent peu les postes qu'ils occupent. Depuis deux décennies au moins, les principaux segments du marché au sein desquels les

sans-papiers sont relégués sont invariablement la construction. l'entretien industriel. le travail domestique. l'Horeca. l'horticulture et la manutention. Parfois repris sous l'appellation «3 D Jobs» — pour Dirty, Dangerous et Demanding (sales, dangereux et pénibles) —, ces secteurs d'activités renforcent la «délocalisation sur place» décrite par Terray (1999, 15-17) pour qui le recours aux travailleurs sans-papiers «permet de profiter de tous les avantages de la délocalisation sans supporter aucun de ses inconvénients». Ainsi, les salaires ne sont déterminés que par la loi de l'offre et de la demande, les charges sociales sont inexistantes et les conditions de travail ne sont soumises à aucune réglementation. La reproduction à domicile des conditions recherchées dans des pays éloignés permet dès lors à de nombreuses entreprises de maintenir leurs marges bénéficiaires, et donc leur compétitivité. Cette logique est généralement mise en œuvre à travers des contrats de sous-traitance. les sans-papiers arrivant en bout de chaîne. Le travailleur sans-papiers constitue ainsi l'archétype du salarié néolibéral, car «l'emploi de travailleurs sans-papiers est à la pointe des nouvelles formes de mise au travail — externalisation et flexibilisation — aui ont accompagné les mutations du capitalisme» (lana Mar, 2011, 40).

Loin d'être un phénomène marginal, le recours aux travailleurs sans-papiers est devenu partie intégrante de la structure économique de divers secteurs d'activité, avec plusieurs conséquences pour la collectivité. Selon le groupe <u>Undocumented Worker Transitions</u>, cela participe au nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs, migrants ou non. Les données recueillies par l'association *Fairwork Belgium* mettent ainsi en évidence qu'en 2019, les employeurs ne rémunèrent

Dans la présente analyse, nous ne prendrons pas en compte les activités criminelles qui constituent seulement un pan de cette économie.

les travailleurs sans-papiers que 38 % du montant qu'ils auraient du légalement payer. L'impayé représente une perte pour le travailleur, mais également pour la sécurité sociale et le fisc. Par ailleurs, la dynamique concurrentielle créée entre travailleurs sous contrat légal et sans-papiers renforce également la stigmatisation de ces derniers qui «exploités sur le champ professionnel sont ciblés et perçus en politique comme "voleurs d'emplois" ou "casseurs de prix"» (Manço et coll. 2017, 43).

Pour contrer les abus, des mécanismes juridiques de protection des travailleurs sans-papiers ont vu le jour. Ainsi, la loi du 11 février 2013 prévoyant des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal transpose en droit belge la Directive 2009/52/CE du Parlement européen portant sur les sanctions à l'endroit de ces employeurs. La loi envisage, notamment, de faciliter le dépôt de plainte et expose l'employeur visé à des condamnations financières et pénales. Elle anticipe également une présomption d'employabilité de trois mois lorsqu'une personne sans-papiers est contrôlée sur le lieu de travail (article 7). Sans précisions contraires, l'employeur est ainsi redevable au travailleur du salaire correspondant à ladite période. Cependant, Fairwork Belgium déplore le manque de rigueur des services d'inspection du travail dans l'application de cette législation, en particulier à Bruxelles et en Wallonie.

Mobilisations pour les sans-papiers

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les migrations à destination de la Belgique sont inséparables de la question du travail, une conséquence des conventions bilatérales d'importation de maind'œuvre étrangère imaginées en réponse aux besoins de bras dans l'industrie (Manço et coll. 2017). Toutefois, cette politique n'empêche pas la présence de travailleurs sans-papiers, même si leur nombre croît dès 1974, l'année marquant l'arrêt de l'appel officiel aux travailleurs étrangers. La Belgique connaît ainsi plusieurs vagues de régularisations d'immigrés sans-papiers. Si les premières vagues sont à la demande du patronat, quand il est manque de maind'œuvre, les suivantes, à partir de 1974, sont le fruit de mobilisations de travailleurs, soutenus par les organisations syndicales (la CSC et la FGTB), qui revendiquent leurs droits (Mauzé et Vertongen, 2017). Dans les années 90, le mouvement des sans-papiers organisé autour de la question du travail, et soutenu par des citoyens solidaires, des associations et des organisations syndicales, obtient une nouvelle procédure de régularisation en l'an 2000. Les évaluations qui ont été menées montrent que, dix ans après cette régularisation, les personnes concernées sont devenues des citoyens, dont 70 % sont à l'emploi. Elles soulignent que la régularisation est un moyen d'insertion et de lutte contre le travail au noir. Mais elles indiquent également que la présence des travailleurs sans-papiers est devenue, en Belgique, un aspect durable du paysage économique. Aussi, se créent plusieurs collectifs² ayant pour but de soutenir les sans-papiers dans le champ de l'emploi (leurs conditions de travail étant qualifiées d'exploitation), mais également en vue d'une régularisation plus large. En effet, contribuer par leur travail à la sécurité sociale et à la prospérité générale est non seulement le désir des travailleurs sans-papiers³, mais également l'intérêt de la société belge. La récente proposition d'Actiris pour former les sans-papiers dans les métiers en pénurie et la demande dans le même sens de certaines entreprises, notamment en période de pandémie (Debelder et Manço, 2020), peuvent être interprétées comme un souhait implicite de régularisation, même si une stabilisation uniquement sur base du travail risque de discriminer les personnes particulièrement vulnérables parmi les sans-papiers. Les rapports successifs de la Coordination des sans-papiers rappellent d'ailleurs que la régularisation doit apporter de la quiétude et du bien-être à tous les sans-papiers dont la vie a longtemps été déstabilisée.

Au-delà du plaidoyer politique, les organisations de la société civile ont pourtant peu de leviers pour soutenir les travailleurs sans-papiers. En effet, en favorisant l'accès à un travail informel, elles risqueraient à la fois une compromission morale et une action judiciaire. Par exemple, elles pourraient faciliter, malgré elles, la mise en place de conditions d'exploitation.

Brussel, et le <u>Comité des Travailleurs migrants avec et sans papiers</u>, porté par la CSC de Bruxelles, depuis 2008, lorsqu'elle commence à affilier les sans-papiers. La FGTB permet également l'affiliation des sans-papiers depuis 2005, même si cette mesure reste principalement symbolique, puisqu'en raison de leur situation de séjour, ces travailleurs n'ont pas accès à l'ensemble des services. Ces collectifs sont en constante évolution, en Wallonie-Bruxelles, en fonction des besoins.

3 Cette revendication est notamment portée à Bruxelles par le Collectif des travailleurs sans-papiers.

² Citons le <u>Collectif des Travailleurs Sans-Papiers</u>, fondé en 2010 et appuyé par l'association <u>Samenlevingsopbouw</u>

En dépit du bénéfice financier que rapporte le travail de personnes précaires, les employeurs le présentent souvent comme un service rendu, une faveur dont les sans-papiers devraient être redevables, en acceptant des conditions qui ne s'appliquent pas aux autres. Ce type de dynamique exacerbe la relation de domination (Iana Mar, 2011). De plus, si les soutiens solidaires, tels que les hébergeurs, fournissent du travail à leurs hébergés sans-papiers, leur démarche n'est plus à caractère désintéressé. En tirant un avantage patrimonial, direct ou indirect, par le travail informel, ces citoyens sortent des conditions de la clause humanitaire prévue par le droit belge et peuvent être poursuivis pénalement pour «trafic des êtres humains»⁴.

Plusieurs mobilisations récentes du milieu associatif ont cependant permis de développer des initiatives de solidarité concrète en soutien aux travailleurs sans-papiers. Le projet *United Migrants*, élaboré par <u>l'association liégeoise F 41</u>, dès 2019, vise, par exemple, à favoriser l'accès à la formation des personnes sans titre de séjour. Si le projet pilote est toujours en cours, son soutien actuel par une trentaine d'opérateurs wallons du secteur de l'insertion socioprofessionnelle démontre leur dynamisme à s'engager en faveur des personnes sans-papiers⁵. Par ailleurs, le «Fonds étudiant » du Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers finance les formations des sans-papiers depuis de nombreuses années et la ville de Liège vient de débloquer un budget pour le soutenir — ce point fait partie des pourparlers en cours entre les collectifs et la Région wallonne à propos des travailleurs sans-papiers⁶. Aux prémices de la crise du Covid-19. tandis que le confinement vient d'être instauré, des femmes membres de la Voix des Sans-Papiers de Liège s'organisent au sein d'un atelier de couture pour pallier la pénurie généralisée de masques. En quelques semaines. l'action « Masques solidaires » produit ainsi plusieurs milliers de masques en tissus, pour lesquels un don peut être versé, dans une optique de «leaving no one behind»⁷. L'initiative regroupe une dizaine de couturières et bénéficie de divers soutiens. Elle est ainsi ancrée dans un projet plus large: Atemos ou Atelier du Monde Solidaire. Il s'agit d'une initiative lancée en 2016 par <u>la Voix des Sans-Papiers de Liège</u> et l'École des solidarités (FGTB), et soutenue par trois associations d'éducation permanente : le Monde des Possibles, Promotion & Culture et le Centre d'Éducation Populaire André Genot. L'Atelier du Monde Solidaire vise à valoriser les compétences des personnes avec ou sans-papiers dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Définie par un décret du Gouvernement wallon, l'économie sociale et solidaire repose sur une finalité de services à la collectivité, une autonomie de gestion, un processus de décision démocratique et la primauté des personnes et du travail sur le capital, dans la répartition des revenus. Atemos permet ainsi de répondre de manière innovante, créative et autonome aux situations vécues par les sans-papiers en construisant une alternative économique. Celle-ci devrait permettre aux personnes en situation irrégulière présentes sur le territoire belge de s'organiser sous la forme de coopérative pour faire

émerger de nouvelles sources de revenus dans un contexte respectueux de leurs droits en tant qu'individu et donc de dépasser l'obstacle du statut administratif. Parmi les autres activités d'Atemos, soulignons également un atelier cuisine et la création d'une « sécurité sociale solidaire », en 2018, matérialisée sous la forme d'une caisse commune entre sans-papiers⁸. Au-delà de la création de richesse, l'objectif d'Atemos est aussi d'interpeller l'ensemble des citoyens sur la nécessité de répondre à la situation des personnes sans-papiers et d'appeler les représentants politiques à remettre urgemment la question de la régularisation au centre de l'agenda politique et de promouvoir une forme de régularisation issue de la participation à des activités d'économie sociale et solidaire, comme déjà explorée en France et en Catalogne.

Conclusion : l'ambiguïté d'une régularisation par le travail

Les mobilisations syndicales, associatives et citoyennes de soutien aux travailleurs sans-papiers, ainsi que les négociations en cours avec les Régions en charge de la question de l'emploi se heurtent à un obstacle, celui de l'octroi d'un titre de séjour, une compétence en principe fédérale. La question d'une régularisation répond avant tout d'enjeux humanitaires, sociaux et, comme la crise du Covid-19 le montre, sanitaires. Pourtant, la campagne de régularisation de 2009, la dernière en date, se distinguait de celle de 2000 par l'introduction d'une possibilité de régulari-

⁴ Article 77 bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

⁵ Communication de Nathalie Rémy de l'ASBL F 41, septembre 2020.

⁶ Communication de Pauline Mallet de l'ASBL Le Monde Des Possibles, novembre 2020.

⁷ Leitmotiv de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

⁸ Communication de Rosario Marmol-Perez de l'ASBL Promotion & Culture, septembre 2020.

sation par le travail⁹ (Martiniello et Rea, 2012, 35). Cette mesure est critiquée en raison du rôle qu'elle accorde à l'employeur, subordonnant le droit de séjour au bon vouloir de ce dernier, disposé ou non, à signer un contrat de travail. Pour le collectif de sociologues Iana Mar (2011, 102), la régularisation par le travail «permet à l'État, d'une part, de se déresponsabiliser vis-à-vis du séjour des étrangers en se remettant entièrement à la loi du marché du travail et, d'autre part, de renforcer les relations de subordination du rapport salarial». Dans son évaluation du critère du travail de 2009. la revue « Démocratie » constate aussi qu'un des effets de la campagne a été une «intensification de l'exploitation des travailleurs sans-papiers par leurs employeurs», disposant d'un moyen de pression supplémentaire. Il faut donc poser certaines limites à cette orientation stratégique pour éviter l'écueil de l'utilitarisme migratoire. En outre, c'est précisément le caractère informel du statut des travailleurs sans-papiers, et donc leur absence de protection, qui rend leur emploi attractif aux yeux de certains employeurs. Il n'est donc pas certain que les segments de l'économie employant des migrants irréguliers soutiennent des mesures gouvernementales visant à les régulariser ou à développer une «possibilité d'immigration saisonnière légale» (Ambrosini, 1999, 102).

Les documents du <u>FMI</u> et de l'<u>OCDE</u> convergent et préconisent de faciliter l'insertion progressive sur le marché de l'emploi formel des personnes, notamment, migrantes pour qui l'économie souterraine constitue l'unique filet de sécurité. Il s'agirait de renforcer les mesures incitatives destinées

aux entreprises et aux travailleurs pour permettre une inclusion par le travail contractuel¹⁰. Dans leur synthèse de la littérature économique, Manço et coll. (2017, 48), mettent en évidence que «les coûts et les bénéfices spécifiques d'une régularisation des sans-papiers sur l'économie nationale semblent fort proches de ceux de l'immigration légale» à savoir un impact positif, comme le confirme tant l'exemple d'autres pays comme l'<u>Allemagne</u> que <u>la dernière</u> étude de la Banque Nationale belge sur la question. Ces divers travaux mettent en avant que les migrations permettent au marché du travail de s'adapter à l'évolution des contextes économiques, à condition que les migrants puissent y contribuer à travers leurs compétences. Ce potentiel est cependant trop peu valorisé, particulièrement dans le cas des travailleurs sans-papiers.

Pour ces derniers, la régularisation et l'accès au travail formel ne sont qu'une partie de la solution. D'une manière générale, malgré un titre de séjour et un permis de travail en règle, ils resteront confrontés aux logiques de l'ethnostratification du marché du travail et occuperont des postes en inadéquation avec leurs compétences. L'obtention d'un titre de séjour correspond cependant à la condition sine qua non du respect des droits fondamentaux des personnes sans-papiers et de leur inclusion formelle dans la société à laquelle ils contribuent déjà. Si les initiatives solidaires et citoyennes comme celle d'Atemos sont par défaut indispensables, force est de constater que la question des travailleurs sans-papiers doit également être abordée par l'État et les acteurs politiques. Outre la possibilité d'une régularisation massive - comme les nombreux exemples précédents qui

n'ont pas créé d'«appel d'air» —, une multitude d'acteurs d'horizons divers appellent présentement les institutions politiques à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, notamment en élargissant les conditions d'octroi du «permis unique», à garantir le droit de séjour des personnes en situation irrégulière lors de circonstances exceptionnelles comme la crise du Covid-19 ou encore à ouvrir l'accès aux formations prestées par, entre autres, les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Si des initiatives comme celles que nous avons présentées prouvent par l'exemple que des solutions existent, elles devront être approfondies et, en tout cas, endossées plus largement au travers de mesures politiques concrètes pour permettre de résoudre l'inéquation que constitue la question des travailleurs sans-papiers.

Bibliographie

Ambrosini M. (1999), «Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle», Revue européenne des migrations internationales, v. 15, n° 2, p. 95-121.

Debelder J. et Manço A. (2020), « Pandémie : mobilisations citoyennes et modes de gestion locale de la question migratoire », *Diversités et citoyennetés*, n° 55, p. 4-9.

lana Mar (2011), *Travailleurs*, vos papiers!, Montreuil: Libertalia.

Manço A., Ouled El Bey S. et Amoranitis S. (2017), L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants, Paris : L'Harmattan.

Martiniello M. et Rea A. (2012), *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mauzé G. et Vertongen Y. L. (2017), «1974. Migrants et syndicats se mobilisent en Belgique», *Plein Droit*, v. 4, n° 115, p. 32-36.

Terray E. (1999), «Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place», Balibar É., Chemillier-Gendreau M., Costa-Lascoux J. et Terray E. (éds.), Sans-papiers: l'archaïsme fatal, Paris: La Découverte, p. 9-34.

⁹ Le candidat devant justifier d'une présence sur le territoire de plus de trois ans et d'une offre ferme d'engagement.

¹⁰ Un «blanchiment » du travail au noir, en quelque sorte.



Le procès de la solidarité :

Au-delà du verdict

Joachim **Debelder**

Le 26 mai dernier, le verdict du « procès de la solidarité » a finalement été rendu par la cour d'appel de Bruxelles. Les quatre hébergeurs poursuivis pour trafic d'êtres humains sont acquittés. Les sept migrants voient, quant à eux, leurs peines et leurs amendes réduites et assorties de sursis. L'issue de ce procès, qualifié de « politique » par Alexis Deswaef, avocat de l'une des hébergeuses, est avant tout un soulagement pour l'ensemble des prévenus et des soutiens aux migrants. Pourtant, au-delà de ce dénouement positif, il s'agit de porter un regard critique sur la mise en accusation en tant que telle, devenue le cas le plus médiatique de « délit de solidarité » en Belgique. Selon Carrera et coll. (2018), les procédures juridiques doivent en effet être envisagées non en fonction du jugement rendu à l'issue du procès, mais en fonction de leurs impacts sur les individus et sur la société.

expression «délit de solidarité» s'est popularisée depuis les années 1990 pour dénoncer la répression des pratiques d'assistance envers les personnes sans titre de séjour. Le délit de solidarité s'envisage au départ de la criminalisation des personnes migrantes, et se révèle comme une extension de celle-ci aux domaines de l'aide humanitaire et des solidarités citoyennes. De cette manière, Du Jardin (2020) le définit comme un «phénomène social, s'inscrivant dans un continuum intimement lié aux réactions politico-judiciaires suscitées par le phénomène migratoire».

Depuis 2016, on observe une augmentation des cas de criminalisation des solidarités citoyenne et associative dans l'ensemble de l'UE (Carrera et coll., 2018, 27). Cette récente augmentation peut être comprise à l'aune de l'évolution des faits migratoires. La défail-

lance du système d'accueil européen combinée à l'augmentation du nombre d'arrivées de personnes exilées en 2015 a en effet conduit à accentuer un phénomène décrit dans les discours politiques et médiatiques comme la migration de transit. En raison des réglementations de l'Union européenne, des personnes en situation irrégulière sont contraintes à une mobilité constante entre les différents États membres, sans possibilité ou volonté d'y demander l'asile¹. Or, pour les gouvernements européens, il n'y a que deux possibilités pour une personne migrante :

35 N°57 - juin 2021

¹ Le règlement de Dublin III détermine selon différents critères l'État membre responsable de la demande d'asile. En général, celle-ci doit être introduite dans le premier pays d'entrée dans l'Union européenne, à savoir dans la majorité des cas la Grèce et l'Italie, dont les systèmes d'accueils sont saturés.

soit elle introduit une demande d'asile, soit elle doit quitter le pays. Les réponses politiques à cette mobilité se sont donc principalement organisées sur des logiques de contrôle, de surveillance et d'enfermement (Ansems de Vries et Guild, 2019), une criminalisation des migrants dits « en transit » énoncée au nom de la lutte contre le trafic d'êtres humains.

Par ailleurs, de nouvelles initiatives citoyennes voient le jour pour apporter des réponses solidaires aux personnes en transit. Autant d'initiatives qui produisent une tension par rapport aux politiques fédérales. Pour le gouvernement, il s'agit dès lors de «(re)légitimer ses actions et plus largement son pouvoir» (Du Jardin, 2020, 349). Avec pour conséquence de confronter et d'impacter les actions solidaires par les logiques de criminalisation des personnes migrantes. Fin 2019, un rapport de Resoma décompte ainsi 171 cas de citoyens poursuivis en justice pour des actes de solidarité, au sein de treize pays de l'UE, dont la Belgique.

Quel cadre juridique?

Rappelons avant tout que les personnes migrantes, en séjour régulier ou non, détiennent des droits fondamentaux inscrits au sein de différentes chartes auxquelles la Belgique a adhéré. La Déclaration universelle des droits de l'homme assure ainsi que «tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits» (Article 1), de même que «toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires (...)» (Article 25). Ce droit à un niveau de vie suffisant est également garanti

à travers un autre instrument juridique des Nations Unies, le <u>Pacte international relatif aux droits économiques</u>, sociaux et culturels (Article 11). La <u>Convention européenne des Droits de l'Homme</u> (Article 3) et la Charte des droits fondamentaux de l'UE (Article 1 et 4) protègent, quant à elles, la dignité humaine contre tout traitement dégradant.

Pour autant, les personnes sans-papiers sont exposées à des pratiques de criminalisation sur base de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. L'article 75 de cette loi stipule ainsi que *l'entrée ou le séjour irrégulier* sur le territoire belge constituent une infraction pénale, punissable d'une peine d'emprisonnement (de huit jours à trois mois) et/ou d'une amende (de 26 à 100 €). Dans les faits, il semble que cette infraction est rarement poursuivie au pénal (M'bilo, 2018, 19), mais elle est suffisante pour déterminer une condition d'insécurité et d'illégalité au départ de l'irrégularité de séjour².

Si le séjour irrégulier est un délit, qu'en est-il des actes de solidarité envers les personnes sans-papiers? Selon l'article 77 de la loi du 15 décembre 1980, les personnes qui aident sciemment ou tentent d'aider une personne non ressortissante d'un État membre de l'UE à pénétrer, séjourner, ou à transiter par le territoire d'un État membre de l'UE sont passibles d'emprisonnement (de huit jours à un an) et/ou d'une amende (de 1700 à 6000 €). La Belgique fait ainsi partie des pays qui punissent cette aide, malgré l'ab-

2 Dans l'arrêt El Dridi, rendu en 2011, la Cour de Justice de l'UE condamnait, par ailleurs, la pénalisation des personnes en séjour irrégulier et rappelait que les États membres ne peuvent procéder à la détention de ces personnes sur base de ce seul motif (CJUE, 28 avr. 2011, C-61/11, Hassen El Dridi alias Soufi Karim). sence de tout but lucratif. Cependant, en fonction de l'intention qui guide ces actes, deux autres cas de figure sont possibles. Lorsque «l'aide est offerte pour des raisons principalement humanitaires», l'article de loi ne s'applique tout simplement pas. En revanche, si elle est réalisée «en vue d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage patrimonial», l'article 77bis prévoit que cette aide constitue une infraction de trafic des êtres humains³. Par sa clause humanitaire, la loi semble donc énoncer une distinction claire qui protège la solidarité et incrimine le trafic d'êtres humains.

Pourtant, en septembre 2018, débute à Bruxelles le «procès de la solidarité», dans lequel l'inculpation concerne le trafic d'êtres humains et la participation à une organisation criminelle, en raison du soupçon d'avoir contribué à un réseau de passeurs depuis des parkings autoroutiers belges jusqu'au Royaume-Uni. Malgré la reconnaissance du caractère désintéressé des actes posés par les hébergeurs, sans recherche d'un avantage patrimonial, donc, leur participation consciente et volontaire au trafic est considérée comme suffisante pour les inculper sur base de l'article 77bis, mentionné précédemment. Le Tribunal correctionnel de Bruxelles prend également en compte les circonstances qui aggravent la peine. D'une part, il souligne l'abus de vulnérabilité, car les migrants n'avaient aucune autre possibilité que de faire appel à des passeurs pour rejoindre le Royaume-Uni. D'autre part, la mise en danger de la vie des victimes est retenue, car les migrants étaient transportés à l'arrière des camions.

³ Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 31 décembre 1980.

Un impact social ambivalent

Pour comprendre la portée sociale de l'inculpation initiale il s'agit de revenir sur le contexte dans lequel elle a eu lieu. Dans la suite de la crise de l'accueil des réfugiés de 2015, le parc Maximilien, en plein cœur de Bruxelles, devient le lieu d'occupation de personnes migrantes et l'épicentre de la solidarité citoyenne en Belgique. À partir d'août 2017, les arrestations policières massives y ont lieu au petit matin. C'est en réponse à ces opérations régulières que la Plateforme de soutien aux réfugiés initie son principe d'hébergement citoyen qui permet, chaque soir, de loger plusieurs centaines de personnes migrantes sans abris. Tandis que 50.000 nuitées sont ainsi organisées durant les deux premiers mois (Daher et d'Auria 2018), cette évolution des pratiques de solidarité est significative. Il ne s'agit plus uniquement, pour la Plateforme, de répondre à une urgence humanitaire, prérogative de l'État, mais d'empêcher l'application de mesures de criminalisation des personnes migrantes par la police fédérale (Debelder 2020). Parmi les citoyens qui ont pris part à ce mouvement alors croissant de solidarité fin 2017, quatre seront accusés quelques mois plus tard de trafic d'êtres humains. L'ouverture du procès, accompagné de manifestations de soutien aux personnes inculpées, fonctionne comme un avertissement aux milliers de personnes qui participent aux réseaux solidaires des migrants.

À cet égard, les recherches récentes montrent que la criminalisation de la solidarité produit deux types d'effets sur les mobilisations de la société civile, à savoir un effet dissuasif et un effet stimulant. Les affaires pénales à l'encontre de citoyens solidaires «servent à [les] décourager de poursuivre leur mission et diminuent leur capacité organisationnelle, tout en portant atteinte à leur réputation », y compris lorsque ces affaires aboutissent à un acquittement (Carrera et coll., 2018, 24). Pour les citoyens engagés, la simple perspective de poursuites judiciaires fonctionne comme une épée de Damoclès, et la crainte de sanctions a pour principale conséquence de fragiliser les initiatives solidaires. Les processus de criminalisation des solidarités impliquent donc leur stigmatisation, leur délégitimation et leur dévalorisation. Le procès des hébergeurs et sa médiatisation suggèrent ainsi un rapprochement entre, d'un côté, le soutien aux migrants et, d'un autre côté, le trafic d'êtres humains. L'association entre ces activités porte dès lors atteinte à l'image de l'ensemble des hébergeurs et à leur perception dans l'opinion publique.

Cependant, lorsqu'elle ne dissuade pas les citoyens de se mobiliser, la criminalisation de la solidarité tend plutôt à provoquer leur indignation et, par conséquent, à stimuler leur engagement, à l'inverse de l'effet recherché (Vandevoordt, 2019, 249). Au niveau individuel, le témoignage de l'une des hébergeuses inculpées est éclairant. Alors qu'elle risque dix années de prison, Anouk Van Gestel <u>déclare peu avant son</u> procès que «ça vient du ventre, cette colère-là, et ca me fait me tenir encore plus droite debout, et j'ai toujours dit que quand la cause est juste, on a tous les courages. Ce courage, je l'ai, c'est d'aller jusqu'au bout et de dire, qu'est-ce que c'est que ce procès? Qu'est-ce que j'ai à voir là-dedans? ». Avant d'ajouter qu'elle n'hésiterait pas à réitérer les actes qui lui sont reprochés. Dans d'autres cas, la répression policière d'actes solidaires correspond à une première confrontation avec la violence dont les personnes migrantes sont plus directement la cible. Celle-ci peut alors susciter une prise de conscience chez leurs soutiens et fonctionner comme un levier de mobilisations (Barnier et coll., 2019, 111). Que les processus de criminalisation fragilisent les mobilisations ou qu'ils les stimulent, ils ont pour conséquence de modifier les pratiques de solidarité dans leurs dimensions sociales et politiques. La criminalisation de la solidarité participe à la politisation des pratiques d'hospitalité de la société civile. Ainsi, les actes d'assistance posés par humanité tendent à devenir, par leur criminalisation, des actes de désobéissance civile (Della Porta 2018, Vandevoordt 2019).

À l'impact social s'ajoute le coût individuel d'une procédure juridique de plusieurs années. Le collectif Solidarity is not a crime, né en réaction aux poursuites, souligne à cet égard le traitement différencié des inculpés sur base de leur nationalité. L'hébergeuse belgo-marocaine et l'hébergeur tunisien résident en Belgique ont été contraints à respectivement deux et huit mois de prison préventive. Les sept migrants ont, quant à eux, écopés jusqu'à treize mois de prison et plusieurs mois de surveillance électronique avant le verdict récent. Le même collectif rappelle également la tenue d'un autre procès qui concerne exclusivement des personnes migrantes pour le même chef d'accusation de trafic d'êtres humains. Son verdict, également rendu le 26 mai 2021, a conduit à un acquittement unique et à des peines de plusieurs années de prisons.

L'acquittement, et après?

Comment s'assurer qu'à l'avenir d'autres hébergeurs ou citoyens solidaires ne risquent pas des poursuites similaires ? Face à un cadre juridique flou, deux éléments peuvent être mis en évidence. La reconnaissance par la Cour d'appel que les migrants « sont eux aussi, et en première ordre, des victimes des passeurs » se révèle importante, comme l'affirment les avocats de la défense. Il s'agit, de cette manière, de souligner que la figure du « passeur » souvent mobilisée, mais également l'infraction de « trafic d'êtres humains » sont des catégories fort réductrices pour saisir la complexité des situations précaires de migrants en séjour irrégulier.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, des organismestels que l'Association pour le droit des étrangers ADDE, le centre fédéral migration MYRIA ou la Lique des droits humains ont successivement appelé à la dépénalisation deces éjour irrégulier. Cette recommandation s'appuie sur le constat que l'article 75 de la loi du 15 décembre 1980 qui inscrit la pénalisation du séjour s'oppose à l'application de droits fondamentaux tels que l'accès à la justice et à un procès équitable, conformément à l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. La dépénalisation du séjour irrégulier et, plus largement, celle de l'aide à l'entrée dans le territoire, pourrait constituer une base pour limiter la criminalisation des personnes migrantes et de leurs soutiens.

Bibliographie

- Ansems de Vries L. et Guild E. (2019), «Seeking refuge in Europe: spaces of transit and the violence of migration management », Journal of ethnic and migration studies, v. 45, n° 12, p. 2156–2166.
- Barnier S., Casella Colombeau S., Gardesse C., Guenebeaud C. et Le Courant S. (2019), *La police des migrants : filtrer, disperser, harceler*, Paris : Éditions Le passager clandestin.
- Carrera S., Vosyliûté L., Smialowski S., Allsopp J. et Sanchiez G. (2018), «Fit for purpose? The Facilitation Directive and the criminalisation of humanitarian assistance to irregular migrants: 2018 update », *Policy Department for Citizen's Rights and Constitutional Affairs*, Bruxelles: European Parliament.
- Daher R. et d'Auria V. (2018), « Enacting Citizenship in an Urban Borderland : The Case of Maximilian Park in Brussels », The European Journal of Creative Practices in Cities and Landscapes, v. 1, n° 1.
- Della Porta D. (2018), «Contentious Moves: Some Conclusions», Della Porta D. (éd.), Solidarity Mobilizations in the 'Refugee Crisis': Contentious Moves, Londres: Springer, p. 325-448.
- Du Jardin M. (2020), «L'hébergement citoyen de migrants en transit sur le territoire belge : un "délit de solidarité"? », Revue de droit pénal et de criminologie, v. 100, n° 3, p. 341-359.
- Vandevoordt R. (2019), « Subversive Humanitarianism : Rethinking Refugee Solidarity through Grass-Roots Initiatives », Refugee Survey Quarterly, v. 38, n° 3, p. 245-265.

Olinda Slongo (1921-2013)

Un hommage à la vie

Tina Mouneimne

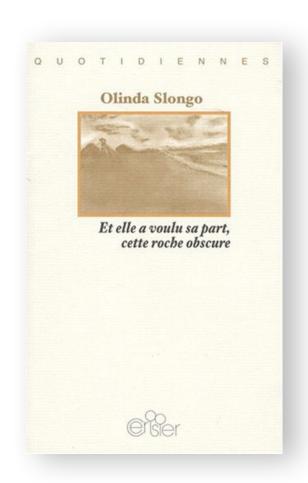
i la mine a fait couler beaucoup d'encre dans la littérature (personnelle, prolétarienne, immigrante), elle a surtout été abordée du point de vue du principal intéressé, c'est-à-dire l'homme. Ses écrits, souvent à teneur anthropologique, relatent, comme le précise l'équipe d'Anne Morelli dans sa célèbre anthologie *Rital-Littérature*, des « 'topoï' devenus désormais classiques : la nostalgie, le nouveau pays, la première descente dans la mine, le contact avec les dangers, la solidarité et les espoirs » (p. 16). Les chercheurs qui se proposaient de brosser un inventaire aussi complet que possible de la littérature des Italiens en Belgique relèvent par ailleurs la sous-représentation (environ 25 % des auteurs retenus) de la femme italienne écrivante.

Slongo, avec son autobiographie « Et elle a voulu sa part, cette roche obscure » (1997), arrive à peine un an après la parution de l'anthologie. C'est la première fois qu'une fille et une femme de mineur prend sa vie en main en prenant... la plume. Celle qui était devenue « un animal de travail et de combat » (p. 107) nous livre non seulement un témoignage émouvant mais aussi une belle leçon de vie.

Se construire

Olinda Slongo est née le 19 avril 1921 dans les Préalpes au nord-est de l'Italie. Dans la première partie de son ouvrage, tout simplement intitulé « L'enfance », elle narre les petits et grands plaisirs de la vie à la campagne italienne de l'entre-deux-guerres. Malgré des conditions de vie contraignantes et les nombreuses privations (on n'y mange pas toujours à sa faim; Slongo ne recevra sa première paire de chaussures qu'à l'âge de quatorze ans), elle y passe une enfance insoucieuse (ou inconsciente). L'auteure brosse un tableau idyllique où les mots d'ordre étaient jeux dans la nature et générosité de l'âme ; elle passe en revue les fêtes ainsi que ses souvenirs les plus lointains. Daniele Comberiati rapporte que les descriptions du cadre de vie et de la nature de Slongo sont atemporelles et immobiles, comme aux temps de ses « bisaïeux »¹

^{1 «} Questo mondo arcaico è un mondo dove non entra la storia: la protagonista trascorre l'infanzia durante il fascismo, eppure le descrizioni politiche sono inesistenti e il paese sembra immobile, come al tempo dei suoi bisnonni » (p. 168)



Slongo O. (1999), *Et elle a voulu sa part, cette roche obscure*, Cuesmes : Éditions du Cerisier, collection Quotidiennes.

La mort du père le 1er janvier 1935 marque la fin de l'enfance. Slongo, qui n'a pas encore souf-flé ses quatorze bougies, part en service à Milan. Commencent alors quelques longues années d'errance et d'apprentissage de la vie dans le « grand monde », loin de la famille élargie et de la figure sévère, mais combien consolatrice, de la figure maternelle.

D'abord placée au service de plusieurs familles plus aisées en tant que fille au pair, Slongo grandit dans tous les sens du terme, n'ayant pour guide que son bon sens. Même si le travail est physique et elle est victime d'abus, elle apprend à se débrouiller toute seule et à ne compter que sur soi.

Ensuite, en 1941, elle sera envoyée, suite à l'appel du gouvernement italien pour la main-d'œuvre féminine pour l'agriculture allemande, travailler en Pologne. C'est là qu'elle fera l'expérience de ce qu'on appellerait maintenant la diversité culturelle et linguistique et que sa conscience historique sera mise en exergue.

Se reconstruire

En 1945, les choses s'accélèrent : rencontre amoureuse, grossesse et émigration. Suite à son mariage avec mineur, elle débarque à Liège en mai 1947. S'ensuivent des années bien plus dures pour elle que ce qu'elle n'ait pu connaître ou même imaginer dans son enfance rurale.

En effet, l'accueil qui lui est réservé n'est pas des plus joviaux : froid, incompréhension des règles en vigueur, méconnaissance de la langue française, un espace de vie exigu, des soucis d'argent. À cela viennent s'ajouter un époux déjà malade, deux enfants

en bas âge qui attrapaient « *rhumes sur angines* » (p. 91), un emploi à temps plein à la Fabrique Nationale à Herstal.

En un laps de temps très court, notre protagoniste est passée non seulement d'un pays à l'autre, d'un climat à un autre, d'une langue à une autre, mais aussi de célibataire à femme mariée, de femme à mère, de femme au foyer à celle d'employée, de femme prise en charge à superwoman.

Le lendemain le médecin me fit appeler et me dit : « Votre mari ne travaillera plus, il a de la poussière dans les poumons comme s'il avait travaillé quarante ans à la mine. »

Je ne puis décrire ce que j'éprouvais à ce moment. J'avais trente-deux ans, deux enfants de six et quatre ans et pas d'argent.

C'était très dur à accepter. [...]

J'avais décidé que mes enfants n'auraient jamais la vie que j'avais eue.

Je me suis fait le serment de consacrer mon énergie au fait que les enfants ne manquent de rien (p. 92)

Slongo ne se laisse pas abattre (« j'avais été à bonne école », se rappelle-t-elle en parlant de son enfance, p. 92) et prend le sort entre ses mains. Ils achètent une maison, même si le mari, invalide, ne retravaillera plus jamais. Elle apprend à conduire une voiture.

Slongo fait par ailleurs l'expérience d'une grande solitude : alors qu'en Italie, elle était entourée de ses nombreux frères, sœurs, cousins et cousines ; en Belgique elle se retrouve littéralement seule. Son mari doit être fréquemment hospitalisé et ses enfants sont souvent envoyés soit en Italie pour des cures de soleil soit, pour ne pas être contagiés par leur père tuberculeux, en pensionnat:

Le mercredi suivant une infirmière vint chercher les enfants pour les conduire en pensionnat à Balmoral près de Spa. Dix jours plus tard mon mari partait à son tour pour le sanatorium de Borgoumont.

Je me retrouvais seule.

Jusque-là j'avais eu la foi en Dieu ; mais à partir de ce moment, j'ai commencé à douter.

Cette fois-ci j'étais vraiment désespérée.

Un à un, tous mes rêves s'effondraient. (p. 95)

Il est intéressant de noter les liens de solidarité que réussit à tisser l'auteure avec ses voisins belges. À plus d'une reprise, ce sont eux qui l'ont aidée, voire sauvée. La mère de Slongo se faisait payer la garde de ses petits-enfants en Italie (douze mille lires par mois) ou refusait de lui faire venir une de ses sœurs pour lui donner un coup de main. À la solitude, il faudrait ajouter donc une couche de désillusion.

Les dernières années de la vie de son mari étaient particulièrement éprouvantes, entre les crises d'asthmes, ses sautes d'humeur, les grèves en Belgique des années soixante, les problèmes de subsistance (« mon mari ne touchait que cinq cents francs par semaine de la mutuelle. N'ayant pas suffisamment d'années de mine, il n'avait pas de pension », p. 101).

À force de se débattre sur plusieurs fronts, Slongo frôle ce qu'on appellerait aujourd'hui le burn-out avec des envies suicidaires occasionnelles : « je suis arrivée en retard à la visite [à l'hôpital]. Il [le mari] a commencé à me traiter de tous les noms... Soudainement, je suis partie sans dire un mot ; j'ai pris la voiture et je suis descendue par le Fonds de Taye, bien décidée à me jeter dans la Meuse avec le véhicule », (p. 103).

Le mari (sans prénom dans l'histoire) meurt finalement de silicose en 1967, suivi par la mère de la protagoniste en 1968. Le véritable drame se déroule néanmoins deux ans plus tard, lorsqu'un beau jour du mois de mai, sa fille Rosy perd la vie à vingt-trois ans dans un accident de voiture.

Survient une lente descente aux enfers (elle a même failli être admise en psychiatrie), mais c'est grâce à son fils et à la reprise du travail qu'elle tient le coup. La vie lui a encore réservé de mauvaises surprises (mise à la retraite forcée à 58 ans, plus tard un cancer de l'endomètre), mais Slongo parvient, tel Phoenix, à renaître à chaque fois de ses cendres.

Et elle a voulu sa part, cette roche obscure

Il est légitime de se demander qui est cette « roche obscure » mentionnée dans le titre. Bien que la quatrième de couverture renseigne les propos de l'auteure elle-même:

Je ne sais où j'ai lu ces paroles,

Il y a longtemps, et je trouve

Qu'elles s'adaptent à mon père,

À mon mari. à tous les mineurs

Qui ont payé de leur propre vie

Le pesant tribut de la mine.

Nous avancerons la thèse que la « roche obscure » pourrait être la femme analphabète (ou très peu lettrée), la femme qui se laisse plier, dès son plus jeune âge, sous le poids des responsabilités, des privations et des sacrifices. Pendant son enfance dans la campagne italienne, en tant qu'aînée, elle était déjà responsabilisée. En Belgique, c'est elle qui a dû faire « tourner la baraque ».

Obscure, parce qu'elle ne savait pas lire ? Ignorante ? Parce qu'elle ne savait pas où, quand et comment chercher de l'aide ? Quand s'arrêter de subvenir aux besoins des autres en négligeant les siens ? En effet, entre son mari agonisant, aigri par la douleur, ses enfants entrant dans la vie adulte, son travail à horaire variable (pendant des années, elle devait sortir à cinq heures et demie, avant que ses enfants ne se réveillent), les déplacements maison-travail-écoles-hôpital, il ne restait plus de temps pour « une vie normale ». Et, avec le recul, elle regrette de s'être « usée » à ce point :

Je me demande aujourd'hui si j'ai eu raison d'être aussi obstinée et intransigeante; si je n'aurais pas mieux fait de m'occuper un peu moins de mon mari [...] A qui la faute ? à moi ? au destin ingrat qui avait détruit mon sourire et m'avait réduite à un automate ? [...] Ce qui est certain c'est que je travaillais beaucoup trop. J'aurais voulu tout assumer, mais en fait, j'aurais eu besoin d'assistance psychologique ; je n'avais malheureuse-

ment ni les moyens, ni personne à qui parler. Tant que je vivrai, je saurai dans le fond de moi-même que j'ai raté beaucoup dans ma vie. (p. 108)

D'ailleurs, à propos de l'obscurantisme, on pourrait faire le parallèle avec une autre protagoniste immigrée et illettrée, Dounia – personnage principal du Bonheur a la queue glissante (1998) de l'écrivaine québécoise d'origine libanaise Abla Fahroud. Ayant suivi son mari au Canada, Dounia, âgée de septantecinq ans, conclut au terme de sa vie : « La pauvreté est toujours difficile à vivre mais doublée de la misère morale elle devient inhumaine » (p.113).

L'ultime émancipation : l'alphabétisation

Une fois de plus, Slongo fait preuve de résilience avant la lettre en s'inscrivant, étant pensionnée, à des cours de français en soirée. Pour mémoire, elle a dû arrêter, à son grand regret, sa scolarisation à sa quatrième primaire. « Dans ma petite tête, je me voyais déjà écrivant des livres importants » (p. 36), raconte-t-elle encore enfant. Son rêve se réalisera à 78 ans, à la sortie de ses mémoires en 1999.

Son objectif était, comme l'écrit son fils, que « ses petits-enfants réalisent que le monde dont elle était issue était à des années-lumière de leur vie à eux »².

« Elle était nonagénaire et a, à de multiples reprises et jusque dans les derniers mois de sa vie, exposé son engagement social et politique en public,

² Correspondance privée.

et notamment devant des publics étudiants [en assistance sociale]. Elle était convaincante et émouvante en même temps », affirme son éditeur Jean Delval, un siècle tout rond après sa naissance³.

Conclusion

Le livre de Slongo n'est pas un livre de la mine à proprement parler, le lecteur y cherchera en vain la description des tailles, des dangers journaliers et combien mortels que représentait le travail sous la terre, de la solidarité masculine (ou de son manque). Et elle a voulu sa part, cette roche obscure est le récit de ses effets secondaires sur une famille entière, causant la maladie, l'usure psychologique à petit feu, l'agonie et la mort.

Cependant, c'est également le récit d'une femme immigrante qui de soumise et dépendante financièrement s'autonomise. C'est le récit d'une femme vaillante qui remplace le chef de famille sans hésiter, même si elle ne sait pas remplir correctement un formulaire en français. Slongo n'attend pas son mari rentrer du travail pour lui servir un plat chaud bigoudis sur sa tête en faisant du crochet. Elle n'a pas le temps de se complaire non plus dans les commérages, ce par quoi elle défait le mythe de la femme oisive et désœuvrée.

Le désir le plus cher de l'auteure était que son fils réussisse socialement, ce qui s'est réellement passé car il est devenu ingénieur. Aussi, avec le temps, Slongo se rend compte que pleurer le pays délaissé (et bien trop souvent sur-idéalisé) ne sert pas à grand-chose et que la vie, c'est ici et maintenant, en apprenant à lire et à écrire ainsi qu'à s'occuper, le cœur désormais léger, de ses petits-enfants.

Bibliographie

- Comberiati D. (2006), « La lingua della miniera : autobiografie e memorie di minatori italiani in Belgio », Atreitalie, n°33, Turin, p. 159-178.
- Comberiati D. (2010), *Scrivere nella lingua dell'altro. La lette-ratura degli immigranti in Italia (1989-2007*), Bruxelles : Peter Lang.
- Farhoud A. (2004), Le bonheur a la queue glissante, Montréal: Typo, [1998].
- Morelli A. (réd.) (1996), *Rital-Littérature*. *Anthologie de la littérature des Italiens de Belgique*, Cuesmes : Éditions du Cerisier
- Slongo O. (1999), Et elle a voulu sa part, cette roche obscure, Cuesmes: Éditions du Cerisier, collection Quotidiennes.

³ Correspondance privée.

La véritable histoire de Monsieur Azmani et Madame Kaili

Carlo Caldarini

onsieur Azmani, 39 ans, arrive en Belgique en 2019 pour travailler pendant un an comme médiateur interculturel, après avoir déjà exercé le même travail en France; à l'expiration de son contrat, il doit, s'il veut recevoir des allocations de chômage de l'État belge, justifier, en vertu de son âge, d'au moins 468 jours de travail au cours des 36 derniers mois.

Madame Kaili, 38 ans, se retrouve également au chômage après un an de travail en Belgique, et elle aussi avant d'arriver en Belgique était passée par un autre pays, l'Italie en l'occurrence, où elle a effectué des périodes de travail auprès d'une administration communale. Comme pour Monsieur Azmani, les périodes de travail qu'elle a accomplies en Belgique ne suffisent pas à elles seules à ouvrir le droit au chômage dans ce pays.

Pourtant, M. Azmani touche aujourd'hui son allocation de chômage, alors que Mme Kaili doit compter sur les aides de son centre public d'action sociale (CPAS).

La différence entre ces deux personnes ? Elle réside dans le fait que, en France, M. Azmani a eu un contrat de travail standard, qui lui a ouvert des droits



à la sécurité sociale des travailleurs salariés, alors que, en Italie, Mme Kaili a été occupée sous un contrat de travail <u>atypique</u>, dit de <u>para-subordination</u>, : une relation de travail hybride, à mi-chemin entre le salarié et l'indépendant.

En Belgique, l'Office national de l'emploi (ONEM) tient donc compte de toutes les périodes d'emploi de M. Azmani comme si elles avaient été entièrement accomplies en Belgique, alors que, dans le cas de Mme Kaili, il ne prend en considération que les périodes de travail effectivement accomplies en Belgique.

Mais en quoi la relation de travail entre un salarié et son employeur peut être qualifiée de standard, d'hybride ou d'atypique ? Pourquoi l'ONEM prend-il certaines fois en compte les périodes de travail effectuées dans d'autres pays et d'autres fois non ? Quelle est aujourd'hui l'étendue des relations de travail atypiques ? Quel impact spécifique le fait de travailler avec des contrats non-standards peut-il avoir sur le parcours migratoire d'une personne qui se déplace d'un pays à un autre ? Un emploi atypique peut-il, au bout du compte, constituer un bon tremplin pour une intégration professionnelle plus stable ou, au contraire, comporter un risque de rester enfermé dans une relation de second ordre ?

Pour trouver quelques éléments de réponse à ces questions et à d'autres, il convient de consulter le nouveau *Courrier hebdomadaire* du <u>CRISP</u>, intitulé « <u>Les effets de l'emploi atypique sur la protection sociale des travailleurs migrants ».</u>

Dans le premier et le deuxième chapitre, on tente d'abord de préciser ce que recouvre la notion de « travail atypique », puis de déterminer l'ampleur et l'évolution de ce phénomène, tant au niveau international qu'en Belgique, et enfin de relier la question du travail atypique à la crise sanitaire et sociale actuelle.

Le troisième chapitre présente les principes de base de la législation européenne sur la libre circulation des travailleurs, avec une référence particulière, notamment dans une perspective historique, à la question des droits de sécurité sociale des travailleurs migrants. Ce chapitre montre que le choix de coordonner les différents systèmes nationaux de sécurité sociale, plutôt que de les harmoniser, est l'une des causes historiques du phénomène connu aujourd'hui

sous le nom de <u>« dumping social »</u>, ainsi que de bon nombre des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs migrants aujourd'hui, en particulier ceux qui travaillent sous des contrats atypiques.

Pour mieux comprendre et illustrer cette problématique, nous revenons aussi, dans ce chapitre, sur le premier accord de réciprocité sur les travailleurs migrants, signé entre la France et l'Italie en 1904.

Proportion de salariés de la classe d'âge 15-64 ans ayant un contrat de très courte durée, en % de l'emploi total à durée limitée (quatrième trimestre 2019)

	MOINS DE 1 MOIS	DE 1 À 3 MOIS	TOTAL : MOINS DE 4 MOIS
Allemagne	-	2,8	2,8
Belgique	26,1	13,6	39,7
Danemark	3,0	7,1	10,1
Espagne	4,6	10,2	14,8
France	13,4	20,4	33,8
Grèce	2,3	5,6	7,9
Irlande	4,4	10,2	14,6
Italie	2,2	18,2	20,4
Luxembourg	-	9,3	9,3
Pays-Bas	0,3	3,3	3,6
Pologne	1,7	14,2	15,9
Portugal	4,3	5,7	9,9
Royaume-Uni	2,0	5,7	7,7
Slovénie	2,0	20,7	22,7
Suède	16,0	5,9	21,9
Euro-28	4,7	11,2	15,9

Source: Base de données Eurostat (Dernière mise à jour des données: ler mars 2020).

Dans le quatrième et dernier chapitre, nous identifions à travers quelques exemples tirés de la réalité, les inconvénients principaux qui peuvent être attribués aux relations de travail atypiques lorsque les personnes sont en situation de mobilité.

La plupart de ces exemples sont tirés d'une <u>étude</u> comparative internationale réalisée entre 2012 et 2014 par une association de syndicats d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie, du Royaume-Uni, de Slovénie et de Suède, avec la participation de la Confédération européenne des syndicats (CES). L'objectif de cette étude comparative était en effet d'identifier, à travers l'analyse de cas réels, la « place » du travail atypique dans la libre circulation des travailleurs, ainsi que de former des conseillers syndicaux et de formuler des recommandations sur les mesures à adopter pour atteindre un niveau acceptable de protection sociale pour tous les travailleurs mobiles.

Une seconde source d'inspiration est constituée par des témoignages, expériences et connaissances qui ont été recueillis sur le terrain, mais qui ne sont pas toujours liées à une publication ou à un travail de recherche au sens académique.

Dans les conclusions, nous faisons le point sur les effets que le travail atypique peut avoir sur les travailleurs migrants, et nous mettons ces effets en balance avec certaines considérations sociales et politiques plus larges. Nous tentons également de répondre à la question de savoir si le travail atypique peut constituer une voie vers des emplois plus stables, mieux rémunérés et qualitativement plus gratifiants.

En effet, le but de la présente étude n'est pas de décourager les personnes qui, pour diverses raisons, seraient amenées à entreprendre un travail atypique, mais de souligner la spécificité de ce type de relation, dont les avantages sont souvent immédiatement apparents, alors que les inconvénients peuvent se manifester trop tard, lorsque les conséquences sur les droits sociaux des personnes sont devenus irréversibles.

Une dernière précision avant de vous laisser découvrir les résultats de ce travail d'analyse. Dans cette étude, des termes ou expressions tels que « migrant », « personne en situation de mobilité », « travailleur migrant » et « travailleur mobile » sont utilisés tant pour les Européens que pour les non-Européens, afin de désigner un seul et unique phénomène de mobilité géographique et sociale, indépendamment de la nationalité et du statut de la personne concernée.

Certains lecteurs contesteront peut-être ce choix, s'appuyant sur le fait que, depuis quelques années, la tendance est en Europe de réserver le terme « migrant » aux ressortissants de pays tiers et d'utiliser des termes tels que « travailleur mobile » et « EU mover » s'agissant des citoyens européens. Toutefois, cette option ne fait pas l'unanimité, même dans les publications officielles de l'Union européenne. Ainsi, le terme « migrant » apparaît, dans ses différentes dérivations, 389 fois dans la publication consacrée aux 50 ans de coordination de la sécurité sociale, qui s'adresse particulièrement aux citoyens européens, et 286 fois dans le Annual Report on intra-EU Labour Mobility 2020. Pour notre part, nous ferons donc référence aux travailleurs migrants en tant que termes généraux, tels que définis par l'Organisation internationale pour les migrations. (OIM) dans son Glossary on Migration 2019 (p. 132 et 136).



Carlo Caldarini (2021), Les effets de l'emploi atypique sur la protection sociale des travailleurs migrants, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2488-2489, 62 p.

Parutions récentes

Altay Manço et Leïla Scheurette (dir.)

Inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi. Bilan des politiques en Wallonie

L'Harmattan, Compétences interculturelles, avril 2021.

Sous la coordination de Altay Manço et Leïla Scheurette

L'INCLUSION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Bilan des politiques en Wallonie





L'Harmattar

_ Compétences Interculturelles

nclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi : bilan des politiques en Wallonie» est un ouvrage collectif dirigé par Altay Manco et Leïla Scheurette de l'IRFAM publié dans la collection «Compétences interculturelles» des éditions de <u>L'Harmattan</u> à Paris. C'est la dernière parution d'une trilogie commencée en 2017, toujours présentée dans la même collection. Dans le cadre d'un projet de campagne menée avec les Centres régionaux d'intégration de Wallonie, un travail soutenu par le Fonds Social Européen et cofinancé par la Région wallonne, le premier ouvrage collectif de la série fut «L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants. Trente années de recherches appliquées à la situation belge». S'en est suivi un deuxième ouvrage, en 2018, réalisé également avec le concours des CRI, autour des dispositifs internationaux d'insertion socioprofessionnelle capables de rapprocher les travailleurs issus des migrations des milieux de travail. Enfin, la troisième étape est consacré à la présentation et à l'analyse des initiatives wallonnes en matière d'insertion socioprofessionnelle des travailleurs issus des migrations, parmi lesquelles, les actions des CRI et de leurs partenaires de terrain. Pour ce faire. l'IRFAM a travaillé plusieurs années en bilatéralité avec chacun des CRI afin d'accompagner les acteurs de ces centres à identifier, à renforcer et à documenter les actions prometteuses de leurs zones géographiques dédiées à l'insertion des migrants et au rapprochement des ces travailleurs et des entreprises. Tous les CRI et plusieurs de leurs partenaires locaux ont participé à la rédaction d'analyses éditées, ainsi qu'à la préparation d'une conférence qui sera le point d'orgue de cette initiative. Notre finalité est d'identifier les actions les plus prometteuses du domaine, leur donner plus de visibilité au sein des professionnels de l'insertion et de contribuer à leurs disséminations dans d'autres contextes en Wallonie de façon à accélérer l'insertion et l'autonomisation économique des travailleurs concernés.

Sous la direction de : Altay Manço et Leïla Scheurette

Contributeurs de l'ouvrage :

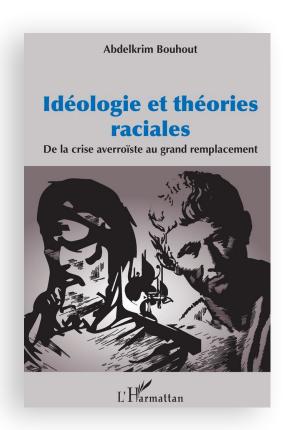
Bodson Julie — Breuskin Laurence — Caldarini Carlo — de Liamchine Emilie — Debrulle Andrée — Felten Pascale — Gerstnerová Andrea — Gillebert Hilde — Guillén Crespo Paola — Hauschild Janja — Joly Ariane — Karroum Kouazi Jamila — Kuete Fomekong Honorine — Mallo Porta Marcial — Manço Altay — Massaer Cindy — Matondo Bavuwu Tondol — Moens Éric — Pirard Jean-Luc — Prister Daisy — Scheurette Leïla — Seidlová Markéta — Stilmant Rita — Talbi Rachid — Timmermans Paul.

Idéologie et théories raciales.

De la crise averroïste au grand remplacement

Abdelkrim Bouhout

L'Harmattan 2021.



e racisme existe dans toutes les sociétés. Il est préjugé et discours culturel. Mais pourquoi les théories raciales ont été rationnalisées en Europe?

Dans la lignée des travaux d'E. Saïd (*L'Orientalisme*), d'H. Arendt (*Les Origines du totalitarisme*), cetteréponse réclameune incursion dans la durée, la restitution d'une histoire des idées.

L'essai appréhende ces discours comme l'aboutissement d'une idéologie dépuratoire : récits fictifs, pseudoscientifiques visant à épurer l'esprit national de la contagion étrangère à la base d'une controverse confrontant l'incrédulité et le sentiment religieux, l'aryanisme et le sémitisme par l'intermédiation de la culture hellénique. La méthode wébérienne des idéaux-types peut modéliser cette pensée en contrepoint des catégorisations produites hier par les théories raciales.

De la « crise averroïste » au « grand remplacement », un effort intellectuel sans précédent oppose dans les attitudes textuelles occidentales, raison et foi religieuse, Droits de l'homme et sentiment patriotique, individu et société organiciste jusqu'à l'avènement du polygénisme scientifique, ferment des théories raciales. Si le lexique postcolonial émerge dans le débat public aujourd'hui, la résurgence des discours réactionnaires ne peut s'exonérer d'une dette à sa pensée testamentaire. Le préjugé racial est pensé, la culture seule peut le conjurer.

Abdelkrim Bouhout est citoyen belge d'origine marocaine. Il est chercheur associé à l'IRFAM, dispose d'une agrégation et d'un C.A.P.A.E.S en sciences sociales et politiques. Il a encadré des jeunes en zone d'éducation prioritaire, a formé des futurs enseignants et médiateurs sociaux. Il assume actuellement les fonctions de coordinateur des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles.

Crédits photos

Couverture: Selina Bubendorfer (Unsplash)

P. 12 : Paola Guillén Crespo

P. 21 : Sol (Unsplash

P. 26 : United Nations (Unsplash)
P. 35 : François Genon (Unsplash)

P. 43 : Carlo Caldarini

Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations

17 Rue Agimont B-4000 Liège 04-221 49 89 info@irfam.org www.irfam.org



Avec le soutien de





